

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS:            M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président  
                                         Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire  
                                         M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE  
SUR LA GESTION DE L’EAU  
AU QUÉBEC**

**PREMIÈRE PARTIE**

**VOLUME 3**

Séance tenue le 11 mai 1999, à 19 h 30  
Hôtel Gouverneur  
Place Dupuis  
1415, rue Saint-Hubert  
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 11 MAI 1999 .....1

MOT DU PRÉSIDENT .....1

LE PRÉSIDENT: .....1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

RENÉ LAVALLÉE .....8

DANIEL VANIER .....26

ANDRÉ VAILLANCOURT .....47

FRANÇOIS CARON.....51

DANIEL VANIER .....65

**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5           Reprise de l'audience publique sur l'environnement sur la gestion de l'eau au Québec.  
Bonsoir et bienvenue, chers amis. Nous en sommes à notre troisième session de travail sur la  
région de Laval.

10           Je vous rappelle que si vous voulez poser des questions, vous vous inscrivez auprès du  
secrétariat à l'arrière, et quand vous êtes appelé, vous vous avancez à la table ici au centre, et  
vous vous adressez, s'il vous plaît, à la Commission, et nous vous donnons droit à deux  
questions.

15           Avant de demander d'appeler la personne en attente, je voudrais d'abord vérifier une  
chose auprès du ministère de l'Environnement, auprès de monsieur Latulippe. Suite à la  
discussion que nous avons eue cet après-midi, il y a des choses que je n'ai pas tout à fait  
comprises. Je voudrais revérifier avec vous, s'il vous plaît.

20           D'après la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministère de l'Environnement doit  
émettre un CA, un certificat d'autorisation pour les travaux dans les rivières. Est-ce que ça,  
c'est bien conforme à la Loi sur la qualité de l'environnement?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

25           Pour tous les travaux en eau en vertu du 2e alinéa, marécages, marais, tout ça, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

30           Quel que soit l'acteur qui fait ça?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

            Quel que soit l'acteur, en vertu de 22, ça, ce n'est pas une question d'acteur.

35           **LE PRÉSIDENT :**

            D'accord. Maintenant, quel est le fondement juridique du fait que pour un certain nombre  
de choses en petite municipalité rurale, qu'il y a comme une délégation qui est faite aux  
municipalités? Est-ce que ça, il y a une délégation réelle qui est faite à ce niveau-là?

40

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pour l'entretien des cours d'eau en milieu agricole, ce n'est pas une délégation. C'est-à-dire qu'une entente administrative fait en sorte que l'émission de CA est remplacée, si vous voulez, par une entente avec les municipalités visées et ça fait partie d'une entente dont on vous a déposé, je pense, le texte en Montérégie, qui regroupe une quinzaine de MRC, si je ne me trompe pas, et qui compte tenu des paramètres de cette entente-là au niveau de l'entretien en milieu agricole, l'émission du CA est suspendue, si vous voulez. Mais il n'y a pas de fondement légal. C'est une entente administrative.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Donc il n'y a pas eu là de changement à la loi.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Pas du tout.

**LE PRÉSIDENT :**

La loi, normalement, prévoit que vous avez un CA, mais c'est une entente administrative qui a été faite entre le ministère de l'Environnement et un certain nombre de MRC.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que la condition de cette entente, c'est l'inscription dans le schéma d'aménagement d'un certain nombre de démarches ou d'une législation, d'une réglementation adoptée par chaque MRC pour poursuivre une procédure pour autoriser les interventions en milieu hydrique, à ce moment-là?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je n'ai malheureusement pas le texte de l'entente. Je pourrais vous donner l'information de façon très précise en voyant les paramètres qu'on a mis dans l'entente.

**LE PRÉSIDENT :**

Correct.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

85

Mais ça ne crée pas de loi. C'est une entente purement administrative.

**LE PRÉSIDENT :**

90

Alors je retournerai à la lecture du document. Le document a été déposé, mais je l'avais oublié dans la masse des échanges qu'on avait eus.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

95

On va vérifier aussi et si ça n'a pas été fait, on vous le déposera.

**LE PRÉSIDENT :**

100

Oui, bien sûr.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

105

Monsieur Latulippe, puisque vous avez dit: «un certain nombre de MRC, une quinzaine», est-ce à dire qu'il y aurait sur le territoire du Québec des endroits où l'entente administrative ne prévaut pas?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

110

C'est que cette entente-là sert en quelque sorte de projet-pilote, si vous voulez, parce qu'il y avait une problématique plus criante dans cette région-là. Alors, de façon à encadrer avec les MRC cette démarche-là, nous avons fait une entente administrative qui n'a pas, j'en conviens, d'assise légale comme telle. Les certificats d'autorisation, la loi n'est pas changée, mais cette entente-là permettait de mieux gérer, si vous voulez, ou de mieux encadrer la démarche qui se faisait dans ces MRC-là.

115

Donc, c'est une entente qui prévaut dans la région de Montérégie et qui n'a pas d'application ailleurs. C'est une espèce de projet-pilote, si vous voulez.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

120

D'accord. Et, à votre connaissance, les autres, ça a fait un peu comme une tache d'huile, je ne veux pas prendre une expression polluante, mais il n'y a pas de territoire au Québec où on ne reconnaît pas ça du tout.

125 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non.

130 **Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Même si ça n'a pas de statut légal.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

135 Non. Évidemment, c'est de concert avec l'UMRCQ, avec les autorités de chacune des MRC, et cette entente-là, tant et aussi longtemps qu'elle est dans le cadre de l'entente, suspend, si vous voulez, l'émission des CA, mais légalement parlant c'est sûr que 22 s'applique.

140 **LE PRÉSIDENT :**

Mais l'échange qu'on a eu cet après-midi sur la première génération des schémas des MRC...

145 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Ça ne concerne pas.

**LE PRÉSIDENT :**

150 ... avec l'intégration de la Politique de protection des rives, est-ce que c'était relatif à ça?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

155 Non. Ça, l'entente est un élément cadre en soi. Tout ce que je mentionnais concernant la deuxième génération des schémas d'aménagement avec la nouvelle politique, c'est d'une façon nationale et globale, excluant ce qui se passe avec cette entente-là. Ça ne suspend pas l'application de la Politique de protection des rives ou quoi que ce soit d'autre que l'entretien des  
160 cours d'eau en milieu agricole dans le sens donné à cette entente administrative-là.

**LE PRÉSIDENT :**

165 Ça veut dire que dans le reste des municipalités qui ne sont pas impliquées dans le protocole, des MRC qui ne sont pas impliquées dans le protocole, l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement s'applique toujours.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

170           Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

175           Très bien. Ministère de l'Agriculture, semble-t-il que vous êtes prêt à nous donner deux réponses, une sur la question qui était posée cet après-midi sur les modifications génétiques. Alors?

**M. MARCEL GRATTON :**

180           C'est exact, monsieur le président. Si je peux procéder au niveau du matériel transgénique, d'abord au niveau des semences transgéniques, c'est régi par la Loi des semences qui est sous la juridiction de Agriculture Canada. Les essais se font au niveau de ce qu'on appelle les essais OMG, c'est-à-dire pour les organismes modifiés génétiquement, en collaboration avec le Bureau des biotechnologies à Ottawa, et puis sous le regard également de  
185 l'Agence d'inspection des aliments.

          À cet effet, on procède de la façon suivante. On soumet des demandes d'autorisation pour des essais-recherches, pour des fins d'enregistrement de ces semences-là au Canada. La personne qui est en charge de l'évaluation des dossiers s'appelle madame Margaret Kenny à  
190 l'Agence d'inspection des aliments à Ottawa. Et puis la personne-ressource au niveau de la région administrative du Québec pour Agriculture Canada à Montréal est monsieur Jacques Fafard au 2000, rue Université à Montréal. Il peut être rejoint au 283-8888, poste 377.

195           Ce même monsieur m'a informé qu'il y avait eu des essais de faits au Québec en collaboration avec la station de recherche d'Agriculture Canada à Sainte-Foy et par le biais de l'Université Laval au sujet particulièrement de semences dans le domaine du soya, du maïs, de la pomme de terre et au niveau de certains arbres d'ornementation. Ce sont les informations qu'on m'a transmises.

200           On m'a également dit qu'il y avait certains documents qui pouvaient être disponibles, qu'on me transmettrait probablement, si ça n'a pas été fait cet après-midi, au début de la journée demain et je me permettrai de vous les déposer dès que je les aurai en main.

**LE PRÉSIDENT :**

205           Très bien.

**M. MARCEL GRATTON :**

210 Ça résume à peu près la situation au niveau des semences. Maintenant, au niveau des pesticides, on m'a mentionné qu'on voulait avoir un genre de complément d'information au niveau de ce qui était utilisé en horticulture particulièrement?

**LE PRÉSIDENT :**

215 Oui, parce que le questionnement a laissé entendre qu'il y avait là peut-être une surutilisation de fongicides.

**M. MARCEL GRATTON :**

220 Je dirais que contrairement au secteur des grandes cultures où la dominante pesticide est l'utilisation d'herbicides, au niveau de l'horticulture, les matières actives qui sont davantage utilisées dans les pesticides, ce sont surtout des fongicides et des insecticides au niveau de la protection des cultures. Que ce soit au niveau des cultures de plein champ, si je peux dire,  
225 l'horticulture maraîchère, l'horticulture de champ et également aussi au niveau de tout ce qui se fait en sericulture, le problème dominant habituellement c'est le contrôle des maladies fongiques. Suit évidemment l'utilisation d'insecticides.

230 Les herbicides, disons qu'ils sont beaucoup moins prioritaires au niveau de l'horticulture, question d'utilisation de paillis plastique puis de sarclage mécanique, tout ça. Mais il reste qu'on en utilise quand même, mais la proportion, exemple, de ce qui est utilisé en fait d'herbicides, va dans des proportions d'environ 75 % pour les grandes cultures.

**LE PRÉSIDENT :**

235 D'accord.

**M. MARCEL GRATTON :**

240 Est-ce que ça répond?

**LE PRÉSIDENT :**

245 Est-ce que vous avez une idée des valeurs quantitatives comparatives par rapport à la moyenne québécoise? On utilise, à ce moment-là, combien plus?



**M. MARCEL GRATTON :**

Bien, disons que si on se réfère au secteur de l'horticulture, que ce soit à Laval ou dans des régions de production horticole intense, je pense aux régions de production pomicole ou de légumes, les terres noires de la Montérégie ou de la région de Saint-Hyacinthe, je dirais que c'est dans les mêmes comparables. Puisque les techniques et les recommandations sont fonction des essais et puis des recommandations du CPVQ, c'est-à-dire le Conseil des productions végétales et les essais de protection au niveau des recommandations de nos chercheurs.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Et ces produits dont parlait monsieur Vaillancourt cet après-midi et dont nous avons entendu parler la semaine dernière, je crois, où la dose est moins forte mais beaucoup plus concentrée, est-ce que ça fait partie de ce que vous nous avez mis dans votre description?

**M. MARCEL GRATTON :**

C'est possible, mais par contre, il y a de ces produits-là qu'on connaît pour avoir des effets beaucoup moins résiduels, si on tient compte des périodes de retrait qui sont indiquées sur les étiquettes au moment de l'utilisation.

Je pense, exemple, à un produit qui a été utilisé de façon très courante il y a quelques années pour le contrôle d'insectes dans le maïs sucré, qui est le Furadan, qui a été utilisé au niveau également des cultures de chou pour le contrôle de la fausse teigne, fausse arpenreuse, on parlait de période de retrait de 65 jours avant l'utilisation.

Maintenant, il y a beaucoup de producteurs qui y ont substitué un produit qui s'appelle Thuricide ou Dipel, qui est le nom commercial du BT, le bacillus thuringiensis, qui a une période de retrait d'un jour. Ça fait que la proportion est tellement différente, que même si on utilise peut-être des doses différentes, les effets résiduels sont beaucoup moindres.

**LE PRÉSIDENT :**

L'entente avec les MRC, les préfets de la Montérégie, l'analyste me l'a donné, c'est le document SURF-64.4.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

On m'avait indiqué qu'on vous l'avait déposé en avril.

**LE PRÉSIDENT :**

290           Ça va.  
              Alors, monsieur René Lavallée, s'il vous plaît.  
              Oui?

**M. SERGE TOURANGEAU :**

295           Monsieur le président, monsieur Gaudreau est présent dans la salle. Alors on pourra, à  
              votre convenance, durant la soirée répondre aux questions concernant les tourbes.

**LE PRÉSIDENT :**

300           Les tourbes? Oui.

**M. SERGE TOURANGEAU :**

305           Vous vous souvenez, cet après-midi, il y avait des questions là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

310           Ça va. Comme j'ai fait avancer monsieur Lavallée, on va d'abord entendre monsieur  
              Lavallée, puis après ça on retournera à la question.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

315           Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'aimerais intervenir à Laval.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

320           **M. RENÉ LAVALLÉE :**

              J'ai acheté un terrain en 68 sur le bord de la rivière des Mille Îles, qu'on a rempli dans les  
              quatre ans, entre 180 et 200 000 mètres de terre, qui a été amené à faire un terrain au niveau.  
              Comment les arpenteurs, les gens qui testent les terrains, comment ils font pour savoir un  
325           terrain qui est au niveau, pourquoi que là, c'est inondable, puis 6 pieds plus loin, ça l'est pas?  
              Ils viennent-tu sur le terrain avec des instruments, quoi? Comment ils font ça? Ils ont pris la  
              moitié du terrain, qui est égal là comme le plancher ici, qui a 4 pieds plus haut que le niveau de  
              l'eau à l'autre bout, puis là ils ont dit: «Ça, c'est inondable.» Comment ils font pour faire ça?

330

**LE PRÉSIDENT :**

Expliquez-moi un peu plus votre cas que je le comprenne bien. Vous avez acheté un terrain en 1968.

335

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

J'ai acheté un terrain sur le bord de la rivière des Mille Îles.

340

**LE PRÉSIDENT :**

Oui?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

345

Près de la Marina Venise.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

350

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

538 pieds de long, 450 pieds de large. On l'a rempli à la grandeur, entre 180 et 200 000 mètres de terre qu'on a transportées dans les années 68, 69, 70, 71 et 72.

355

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

360

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

365

Là, la Ville, comme de raison, a commencé à mettre ses pattes. Elle a levé les taxes, ces choses, sans savoir probablement que le terrain avait jamais été rempli. Ils se sont pas aperçus de ça. Mais ils s'en sont aperçu dans mon compte de taxes parce que ça a monté. Une évaluation de 300 000 \$ dans une zone inondable, un petit terrain de 200 000 pieds. Puis là, qu'on découvre qu'il est en zone inondable. Bien, oui, mais comment ça se fait qu'au bord de l'eau, avec le bout de la rue à 500 pieds plus loin et pratiquement le même niveau, puis là, il est zone inondable, puis là, il l'est pas. Alors comment ils font pour savoir ça?

370 **LE PRÉSIDENT :**

Votre terrain a été déclaré zone inondable?

375 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Une partie du terrain a été mis zone inondable, mais il est de même niveau. C'est ça que je ne comprends pas là.

380 **LE PRÉSIDENT :**

Alors on va essayer d'aller voir comment a été établie la zone inondable dans votre coin. Est-ce que vous vous êtes déjà plaint de votre dossier à quelqu'un qui est ici, à la région, du ministère de l'Environnement?

385 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

390 Ah! je me suis plaint à Laval, bien des fois, mais ça a pas changé rien. Là, ça a changé parce que quand ils ont commencé à monter... mettons, en 88, les dossiers sont ici, en 78, la Ville savait que c'était une zone inondable, mais moi, je le savais pas. Je m'excuse, mais je le savais pas.

**LE PRÉSIDENT :**

395 En 78.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Ça a monté jusqu'en 88. En 1988...

400 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qui a monté? Les taxes?

405 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

L'évaluation. L'évaluation. Ils montaient les taxes également.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Ça a plutôt tendance à monter.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Bien oui. Bien oui.

**LE PRÉSIDENT :**

L'eau, on n'est jamais sûr que ça va monter, mais les taxes, ça ne lâche pas ça.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Ils ont pris ça en 88, mettons, à 64 000 \$ pour le terrain. En 92, c'est pas loin après, 300 000 \$. Sur le même terrain, zone inondable que Ville de Laval sait, parce que j'ai les documents ici qui le disent que Ville de Laval était au courant. 300 000 \$. Après ça, ils se sont gênés, ils ont dit: «Ah! 250 000 \$, ça serait bien assez.» Ils l'ont rebaissé à 250 000 \$. Mais mon compte de taxes de 6 000 \$, il court tout le temps, moi.

Là, quand j'arrive pour vendre les terrains, je vais à Laval... bien, je vais pas à Laval, j'envoie les clients à Laval. Là, ils disent: «Non, monsieur.» Ils disent aux clients: «C'est une zone inondable.» Comment une zone inondable avec une évaluation de 300 000 \$ sur un terrain de 200 000 pieds? Moi, j'ai payé 6 000 \$ de taxes là-dessus depuis dix ans. Puis, là, on me dit: «Il n'y a pas rien à faire avec ça.»

Bien, moi, j'aimerais savoir comment ils font pour dire que là, c'est inondable, le terrain est égal, puis ici il l'est pas. Comment ils font pour faire ça? Est-ce qu'il y a un instrument quelconque qui va sur le terrain, qui prend des niveaux.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que...

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

J'ai été contracteur pendant 25 ans.

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je soupçonne, c'est que les gens identifient votre terrain comme zone inondable à partir de cartographie ancienne. Ils ne sont jamais retournés voir sur le terrain chez vous et c'est comme s'il n'y avait pas eu jamais acte du fait que vous l'avez remblayé dans les années 68-72.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

455            Parce que là, il est au même niveau. Il a été bulldozé jusqu'au bord de l'eau. Puis là, il est en zone inondable la moitié.

**LE PRÉSIDENT :**

460            C'est parce que c'est rare que quelqu'un vient dire à une Commission qu'il a remblayé son terrain. Ça, c'est assez rare que ça arrive.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

465            Bien, je sais que je suis avant la loi.

**LE PRÉSIDENT :**

470            Non, non, mais c'est correct. On va essayer de demander au ministère de l'Environnement de nous réexpliquer l'identification des zones inondables entre 68 et 72 pour comprendre la situation de monsieur.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

475            Alors, monsieur le président, je n'entrerai certainement pas dans des détails techniques. Disons, au départ, que l'établissement d'une zone inondable se fait à partir de topographie et c'est un établissement de cote d'élévation pour déterminer si la zone est 0-20 ans ou 20-100 ans ou même une récurrence 0-2 ans.

480            Maintenant, on sait que la désignation officielle à Laval, la première cartographie a été désignée le 11 mai 78. Ensuite en 85, Laval a adopté son schéma d'aménagement et ils avaient un règlement qui n'interdisait pas le remblayage, ni la construction en zone 0-20 ans. Et sans faire tout l'historique de tout ça, c'est en 95 où on a fait la cartographie définitive. C'est-à-dire, quand je dis «on a fait», c'est la Ville de Laval qui a payé cette cartographie-là. Alors la  
485            cartographie officielle en vigueur au moment où on se parle date de 95.

              Alors, évidemment, le cas particulier de monsieur, il faudrait identifier sur la carte, et un expert pourrait établir pourquoi c'est en zone inondable et comment on a établi exactement techniquement la zone inondable. Je ne sais pas si mon collègue Daniel Leblanc...

490

**LE PRÉSIDENT :**

              Mais supposons qu'on le traite d'une manière théorique, si la cartographie a été établie en 78 et que monsieur dit avoir fait ses remblais de 68 à 72, et qu'il a mis son terrain au niveau

495 de la rue et que la rue, elle, n'est pas en zone inondable, est-ce qu'on peut présumer qu'au moment de la première cartographie, étant donné que le remblai était déjà fait, il n'était plus en zone inondable?

500 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Mais pas nécessairement. Là-dessus, la rue pouvait même, elle, être en zone inondable. Il y a certaines rues qui demandent même une dérogation, question de sécurité publique, qui sont dans la zone 0-20 ans. Alors, là, il faudrait voir. Je ne sais pas si mon collègue a plus de détails.

505 **M. DANIEL LEBLANC :**

Pour la confection des cartes de 78, ça a été fait à partir de photos aériennes, je crois, de l'inondation de 70 ou de 72. Donc une de ces deux années-là, il y avait eu une forte inondation et il y avait eu des photographies aériennes qui ont été prises. 74? Et, ensuite, par des modèles mathématiques, ils ont évalué c'était une crue de récurrence X et, ensuite, avec les connaissances de la rivière, ils ont indiqué la ligne 0-20 ans et la ligne 20-100 ans. Elle s'est faite donc à partir de photographies aériennes et de modèles mathématiques sur le régime de la rivière des Mille Îles.

515 Et pour confectionner les cartes de 95, ça a été de façon similaire. Il y a des photographies aériennes qui ont été prises en 1990 et, ensuite, à partir de ces photographies-là et des nouvelles connaissances, avec la connaissance au niveau du régime hydraulique de la rivière des Mille Îles, la ligne vingtenaire et la ligne centenaire a été mise sur une carte.

520 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lavallée, vous ne restez pas sur ce terrain-là, vous? Ça, c'est un terrain vague?

525 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Non, non, non. C'est un terrain vacant. C'est un terrain qui est vacant depuis 1973-74 quand on a rempli. Après ça, il n'y a jamais eu rien. On entretient le terrain, puis c'est propre. C'est là. Il y a des arbres qui ont poussé, puis enfin.

530 **LE PRÉSIDENT :**

Bon. Est-ce que vous, vous avez observé des années d'inondation?

535

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Jamais. Ça fait 30 ans que je l'ai, moi. Comme c'est là, on est dans la crue, puis mon terrain est au moins 4 pieds plus haut que la rivière, dans la crue. L'été, il y a 150 pieds de rivière qui vient même pas au terrain. Puis que le terrain est de même niveau. Si on le prend au bout de la rue, puis si on le prend à 538 pieds, vous avez pas un pied de différence. Là-bas, il est inondable. Ici, il l'est pas.

C'est ça que je peux pas comprendre puis j'aimerais avoir quelqu'un qui pourrait me dire: «Bien, il y a une vérification qui peut être faite par instrument» pour nous prouver que c'est pas ça. Peut-être qu'il a passé dans la nuit, l'avion, en haut, lui. Il a pensé qu'il y avait un terrain en bas. Bien, ça, moi, je crois pas ça plus que ça les fonctionnaires. Ça me passe par-dessus la tête, moi, que quelqu'un dans un avion en haut puisse dire: «Bon, bien, là, c'est inondable, puis 50 pieds plus loin, ça l'est pas.» Wow! là. Je crois pas ça pantoute.

Moi, j'aimerais qu'un gars viendrait avec un instrument, puis il dirait: «Lavallée, ton terrain à l'autre bout, il est 12 pieds plus bas que celui-là.» Là, je comprendrais. Mais s'il me dit qu'il est de même hauteur, pourquoi là-bas, il est inondable? Pourquoi ici, il l'est pas? La Ville sait qu'il est inondable, parce que là ils ont mis 300 000 \$ d'évaluation. Eux autres, ils doivent savoir, de dire qu'il est pas inondable, mon terrain, pour avoir mis cette taxe-là.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. J'imagine que ça ne doit pas être la première contestation que vous avez sur l'utilisation des modèles de simulation, des observations terrain. Est-ce que vous avez souvent des marges d'erreur ou de contestation dans la délimitation des zones inondables?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Une fois la carte officialisée et en vigueur -- et là, je parle sous toutes réserves parce que je ne connais pas exactement le cas de monsieur; peut-être la Ville de Laval pourra donner des détails. Mais à partir du moment où une carte est officialisée, comme la carte de 95, il y a possibilité d'ouverture à dérogation, selon la Convention, dans des créneaux particuliers. Il y a aussi ouverture à radiation ou à soustraction d'office, par exemple, pour un réseau d'aqueduc et d'égouts, mais les dérogations peuvent se faire aussi pour les résidences unifamiliales, par exemple, dans la mesure où elles rencontrent des spécifications très bien établies dans la Convention Canada-Québec sur les zones inondables.

Alors quand on parle de contestation, c'est plutôt des demandes qui, lorsqu'elles sont justifiées, font en fait l'objet d'une dérogation.

Je vous souligne, monsieur le président, qu'en vertu d'un bilan qu'on vous a déposé, le bilan 76-96 sur la cartographie, on y mentionne à ce bilan qu'il y a eu très peu de dérogations. Il



580 y a eu, en fait, au 31 mars 96, il avait été ainsi recommandé 6 radiations, 49 dérogations et 13 nouvelles désignations ou corrections de zone inondable pour les secteurs déjà désignés.

585 Par exemple, à Ville de Laval, si je ne me trompe pas, il y a eu une correction de carte pour l'île Oka. Alors c'est très rare. C'était une problématique particulière. Donc avec ce bilan-là, on peut, de 96 à maintenant, vous donner exactement - je ne l'ai pas ici ce soir - les autres dérogations qui ont pu être autorisées. Et la plupart des 49 dérogations sont des questions d'utilité publique ou de sécurité publique.

**LE PRÉSIDENT :**

590 Sur votre terrain, monsieur Lavallée, vous dites qu'il y a des arbres qui ont poussé?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

595 Ah! bien oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Quelle sorte d'arbres

600 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Ça fait au-dessus de 30 ans. Il y a des arbres, il y a des trembles qui sont gros comme ça.

605 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des trembles.

610 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

C'est réparti sur le terrain. En partie, c'est du tremble. La repousse, c'est toujours du tremble.

**LE PRÉSIDENT :**

615 Oui? Donc ce n'est pas des arbres plantés. Ça a poussé tout seul?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

620 Non, non, non. C'est des arbres qui ont poussé après qu'on a eu rempli.

**LE PRÉSIDENT :**

625 Puis la partie qui donne sur la rivière des Prairies, elle donne comment? C'est sur la rivière des Prairies que vous êtes?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

630 Oui. 400 pieds...

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous avez fait un mur ou vous avez fait un talus?

635 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Non, non, non, on n'a rien fait. On a juste rendu au pied des terrains, avec mettons 5, 6 pieds de terre par tranche de 2 pieds, roulé avec des camions, puis de la machinerie. Puis on a arrêté où ce que c'est que notre terrain finissait.

640

**LE PRÉSIDENT :**

Puis pour protéger votre terrain pour pas qu'il tombe à la rivière...

645 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Non, non, non.

**LE PRÉSIDENT :**

650

... avez-vous mis quelque chose?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

655 Il y a rien. Ça a été juste poussé comme ça. Mais l'eau, il vient pas d'eau.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça s'est végété, ça?

660

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Bien, oui. C'est tout végété, ça.

665

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a quoi? C'est du...

670

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

C'est du tremble.

**LE PRÉSIDENT :**

675

Y compris dans votre pente qui descendrait vers la rivière?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

680

Non. La pente, il y a rien là. C'est tout des petits arbres qui poussent, puis de la verdure.

**LE PRÉSIDENT :**

685

De la fardoche là-dedans?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Oui.

690

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que ça tient bien, la fardoche. C'est ça l'avantage.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

695

Ah! oui, oui. Puis, à part de ça, il y a pas d'eau. Il y a pas d'eau qui vient pour manger le bord. C'est pour ça que je me plains d'avoir mis ça dans une zone inondable. Il n'y a pas d'eau qui vient là. Elle peut pas manger les roches qui sont là, il y en a pas d'eau qui vient là. Puis au bout, mettons 300 pieds de long, ils disent: «Ça, c'est inondable.» Puis au bout, c'est le même niveau, puis ils disent: «Ça, c'est pas inondable.»

700

**LE PRÉSIDENT :**

705 Oui, mais c'est parce que là, manifestement personne n'est allé sur votre terrain. On se base probablement sur des données antérieures. Je voulais savoir, à l'inondation de 81, vous n'avez pas eu de problème?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

710 Ah! non. J'ai jamais eu de problème. Ça fait 30 ans que je l'ai.

**LE PRÉSIDENT :**

715 Monsieur Latulippe?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

720 Évidemment, monsieur le président, c'est une zone inondable et non inondée. Donc la zone a une récurrence de 20 ans, donc une susceptibilité, durant une période de 20 ans, d'être inondée au moins une fois, ou dans le cas d'une zone 20-100 ans. Donc c'est fort possible et c'est très souvent le cas que la zone est complètement sèche.

**LE PRÉSIDENT :**

725 C'est ça.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

730 Mais le danger, le risque d'inondation existe.

**LE PRÉSIDENT :**

735 C'est bien sûr. Le seul problème qu'on a, c'est que devant une chose qui existe depuis plus de 27, 28 ans, y a-t-il une forme d'état de fait qui prévaut sur une intervention, une désignation qui est arrivée après l'état de fait. C'est ça que j'essaie de voir et de comprendre au plan juridique.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

740 La Convention tient compte de l'adoption, par exemple, d'un règlement de contrôle intérimaire ou des choses qui étaient existantes avant la confection de la carte. Ça, c'est sûr et certain. Ça dépend de quand on a confectionné la carte, quand on a officialisé la carte c'est-à-dire, et quand ça a été construit, quand...

745            Parce que la municipalité peut, et c'était le cas dans des remblayages qu'on dit légaux, par rapport à ce que la municipalité a adopté comme réglementation. Donc la construction peut être conforme au règlement municipal, mais non conforme à la cartographie. Parce que la cartographie s'est faite après le règlement. Donc on tient compte de ça.

750            Et ce n'est pas évident, il faudrait voir exactement le dossier pour voir qu'est-ce qui est arrivé, puis de quoi on a tenu compte et qu'est-ce qui s'est produit. Ce n'est pas un cas qu'on peut donner une réponse comme ça, au vol.

**LE PRÉSIDENT :**

755            Ça me semble évident.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

760            Moi, comme il parle de 81, monsieur le président...

**LE PRÉSIDENT :**

765            Oui, c'est moi qui a parlé de 81, parce qu'il y a l'inondation de 81.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

770            Bien, c'est alentour de ça qu'il y a eu. Oui, mais il faut dire, ils ont ouvert le barrage à Carillon. Les zones inondables, il peut y en avoir. Si jamais la rivière Outaouais fait la même chose, puis la Gatineau, puis la rivière fait la même chose que le Saguenay, vous allez enlever le barrage pour que ça sorte de là. Bien, oui, mais il va y en avoir des zones inondables, il va y en avoir partout. Oka va être inondé. Tout le monde va être inondé. Puis moi, le mien, depuis 30 ans que je l'ai, il y en a jamais eu une goutte d'eau dessus.

775            **LE PRÉSIDENT :**

780            C'est correct. Alors, écoutez, là, vous nous soulevez un cas d'espèce que moi je ne peux pas régler ici. J'ai juste vérifié avec vous un certain nombre de dates et un certain nombre de choses.

785            Moi, je pense que la seule affaire que vous pouvez faire, c'est, d'un côté, aller à votre municipalité pour revérifier le jugement qui porte sur votre terrain, compte tenu des dates dont vous disposez, puisque semble-t-il que la détermination de la zone inondable a été faite après que vous ayez fait vos propres travaux.

Et là, vous m'avez évoqué une augmentation de taxes qui laisse entendre qu'à un certain moment donné, la Ville a peut-être considéré votre terrain comme bâtissable et si elle l'a considéré comme bâtissable, ça veut dire qu'elle jugeait, à son niveau, qu'il avait une valeur nouvelle. Et donc, vous avez de bons arguments juridiques. Moi, je dis: allez voir votre municipalité pour essayer de vous entendre là-dessus et je vous recommanderais de vous faire accompagner par un avocat qui...

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Je sais pas si vous savez, aller à Ville de Laval pour aller chercher des informations, de quel guts ça prend pour aller là.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah! oui?

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

J'ai fessé à peu près à 20 portes, puis j'ai pas eu aucune information. Aucune. Sauf de dire: c'est ça, puis c'est ça. Ça valait 300 000 \$, puis paye les taxes, Baptiste, puis c'est ça. Mais là, aujourd'hui... l'année prochaine, ils vont valoir rien que 69 000 \$. 25 000 \$ de taxes over, là, que j'ai payé, pour rien. Parce que mon terrain est parti de 64 000 \$ en 88; il revient en 98 à 69 000 \$. Puis il a été à 300 000 \$, puis c'est le même terrain, il est dans la zone inondable.

La Ville a tous les papiers comme quoi que c'était bien inondable, puis ci, puis ça. Mais ils ont jamais été voir sur le terrain ce qui se passait. Ou bien, ils sont allés, puis ils ont dit ça vaut 300 000 \$. Là, je sais pas. Mais là, ils me disent: «Ah! non. Ça vaut 69 000 \$ en 2000.»

Puis aller fesser à une porte à Laval, là, je vais vous dire, c'est pas facile. C'est du monde à messe d'aller là pour avoir des renseignements. Puis, pas à peu près, là. Ça fait que ça veut dire qu'il y a rien à faire avec ça.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est-à-dire que ce n'est pas qu'il n'y a rien à faire avec ça. C'est que le genre de Commission que moi je gère ne peut pas là-dessus intervenir pour essayer de vous aider, sauf vous donner des informations globales.

Oui, ministère de l'Environnement?

825 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Juste une dernière petite question. Comment je me prends pour refaire faire cette carte-là? De dire, admettons, par exemple, c'est madame de la rue Fontainebleau à Blainville - madame Séguin, je pense, ses employés ou elle - comment je fais? Je suis allé la voir: «C'est fait, c'est fait.» Mais là, comment je fais pour refaire faire ça, de faire amener des gens avec des instruments, puis dire: «Ça, c'est inondable; puis ça, ça l'est pas.» Avec des preuves à l'appui. Pas une affaire à 100 kilomètres en haut.

835 **LE PRÉSIDENT :**

Moi, de la manière dont je comprends ça, c'est que ce n'est pas le niveau où il est, c'est le niveau où il était. Et c'est probablement ça qu'est la controverse. Le niveau où votre terrain était avant que vous embarquiez dessus, est-ce que lui était dans une zone inondable?

840 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

Ah! bien là, ils avaient pris de la terre, puis ils avaient renchaussé les maisons. Je vais vous dire, ils avaient baissé le terrain à des parties, 5, 6 pieds, mais tout à fait au bord de la rue là. Les deux maisons ont été renchaussées avec de la terre. Quand, moi, j'ai vu ça au bord de la rue, c'était un trou, mais après c'était mieux en allant à l'autre bout, puis c'était solide jusqu'au bout. Il n'y a pas de bouette là, puis il n'y a pas un maringouin, pas une grenouille qui va vivre là. C'est rien que de la roche, puis c'est dur comme du fer.

850 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur le directeur régional, s'il vous plaît?

**M. JEAN RIVET :**

855 Je crois comprendre que monsieur Lavallée a surtout rencontré la Ville; il n'est jamais venu voir le Ministère. Je voudrais lui signaler qu'il peut venir nous voir n'importe quand, on va essayer d'examiner son cas sous forme de dérogation, de radiation. Sans rien lui promettre, on lui indiquera très clairement les documents qu'il devra nous déposer et on les analysera à la lumière, et on communiquera avec les gens de Laval, si nécessaire. Qui ne sont pas si  
860 difficiles que ça à rencontrer. Mais on ne réglera pas le problème fiscal.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non. Alors vous allez commencer par aller voir le ministère de l'Environnement qui va...  
865 Monsieur Lamarre?

**M. PIERRE LAMARRE :**

Oui. Je voudrais parler au nom de la Ville de Laval. Évidemment, c'est évident qu'on ne peut pas traiter de dossier particulier ici.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, c'est ça.

**M. PIERRE LAMARRE :**

Je crois que si monsieur adresse son problème à la Direction générale de la Ville, ce sera acheminé au service compétent pour examiner la situation de monsieur.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

J'aimerais ça que la Ville de Laval me convoque pour qu'on nettoie le dossier. J'aimerais ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors il vous dit de vous adresser à la Direction générale de la Ville de Laval et le ministère de l'Environnement vous dit que si vous allez voir le ministère de l'Environnement, ils vont aussi vous écouter pour essayer d'aider à comprendre le dossier.

**M. RENÉ LAVALLÉE :**

Ça, c'est l'Environnement sur le boulevard Ste-Rose, au bureau de monsieur Cliche.

**LE PRÉSIDENT :**

Non.

**M. JEAN RIVET :**

Boulevard des Laurentides et St-Martin. On va vous donner l'adresse et le numéro de téléphone.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors vous allez même avoir des numéros de téléphone et des adresses ce soir quand vous allez partir d'ici.



910 **M. RENÉ LAVALLÉE :**

C'est beau. Quand je vais avoir ça?

915 **LE PRÉSIDENT :**

C'est correct? Attendez à la pause-santé ou bien donc venez tout de suite chercher votre carte derrière monsieur et ça sera réglé pour une première. Puis après ça, vous direz que c'est pas correct!

920 Monsieur Daniel Vanier, s'il vous plaît.

Le temps que vous vous assoyez, je vais chercher les informations que j'ai oubliées du ministère des Ressources naturelles. Oui, vous deviez me parler des tourbes?

925 **M. SERGE TOURANGEAU :**

Je demanderais à monsieur Gaudreau de s'approcher à côté de monsieur Vanier, quelques minutes, pour répondre aux questions.

930 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. ROCH GAUDREAU :**

935 Bonjour!

**LE PRÉSIDENT :**

940 On a une série de questions sur les tourbes. Cet après-midi, on a établi que les tourbières étaient considérées par le ministère de l'Environnement comme un milieu humide. On voulait savoir, est-ce que la tourbe des tourbières, vous la considérez comme une ressource renouvelable?

945 **M. ROCH GAUDREAU :**

Ce n'est pas une ressource renouvelable parce que c'est considéré comme une substance minérale de surface au sens de la Loi sur les mines. Évidemment, elle a une origine végétale mais, en fait, on exploite un fossile de végétal présentement. Alors la tourbe est une substance qui, à courte échéance, est vraiment non renouvelable. Elle est renouvelable, mais  
950 sur une échelle géologique, en fait.

**LE PRÉSIDENT :**

955 Sur un si long cycle que ça devient non renouvelable à dimension humaine. D'accord. Il y a un marché important de l'exportation de la tourbe?

**M. ROCH GAUDREAU :**

960 Oui. La valeur des expéditions de tourbe au Québec, l'an dernier, se chiffrait à 48 millions \$. C'est quand même significatif. On a eu des croissances pendant près de cinq ans au niveau de la valeur de la production minérale au niveau de la tourbe. Sauf que les ressources s'épuisent dans certaines régions du Québec, entre autres dans le Bas-Saint-Laurent. Il y a des nouveaux producteurs potentiels sur la Côte-Nord, la Basse-Côte-Nord, mais il est possible qu'on connaisse une chute des expéditions pour les 3 ou 4 prochaines années.

965 Le Québec a été longtemps un leader canadien au niveau de la production de la tourbe et, maintenant, il est deuxième derrière le Nouveau-Brunswick.

**LE PRÉSIDENT :**

970 Quand vous entrez dans une tourbière, vous en prenez juste une couche à chaque année, si j'ai bien compris, ou bien si vous...

**M. ROCH GAUDREAU :**

975 Il y a différentes techniques. Ce qui était le plus commun dans les dernières années, ce qu'il fallait faire, c'était de drainer le terrain, d'assécher la tourbe et on passait des aspirateurs sur la tourbière, de façon à ramasser les fines particules. Et on se sert de ça évidemment pour différents produits horticoles, pour faire des composts, pour mélanger à des engrais, pour des produits optimisés.

980 Sauf que lorsqu'on coupe la tourbe comme ça et on l'aspire, on perd finalement une de ses propriétés intrinsèques qui est son pouvoir de fibre, et dans certaines applications horticoles, il est important que la fibre soit le plus longue possible. Alors on a recommencé à exploiter la tourbe au Québec maintenant sous forme de bloc. Alors on la coupe mécaniquement et on extrait des couches, des strates de quelques décimètres d'épais.

985 Alors, évidemment, cette technique-là permet d'extraire plus rapidement la tourbe, sauf que le territoire, une fois qu'il est coupé, c'est fini. La récolte par assèchement, elle, dure beaucoup plus longtemps. Alors c'est des petits niveaux à chaque année qu'on enlève.

990

**LE PRÉSIDENT :**

La dernière question que posait l'intervenant, il voulait savoir, sur le marché, est-ce qu'il y a une part du marché qui est horticole et est-ce qu'il y a une part du marché à l'énergie?

**M. ROCH GAUDREAU :**

Présentement, c'est essentiellement horticole. Il y a eu des essais, des tests qui ont été faits pour vérifier le potentiel combustible de la tourbe québécoise. On n'a pas obtenu de grand succès. Bon, il est possible d'en faire un combustible, mais le nombre de BTU qu'on y retire ne justifie pas son exploitation. Et ce n'est pas une tourbe qui est optimum qu'on a ici.

Il y a différents types de tourbe qui existent. Et celle qui a été le plus exploitée, c'est une tourbe qui est relativement décomposée, assez décomposée. On exploite aussi du côté de la Côte-Nord des tourbes beaucoup plus blondes, plus fraîches, mais qui ne sont pas du tout intéressantes au niveau combustible. Donc la réponse, c'est non, elle n'est pas utilisée en tant que combustible. Essentiellement utilisée en temps que produit horticole.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour l'instant, il ne semble pas donc y avoir de marché intéressant pour ça. C'est à cause de la tourbe québécoise. Y a-t-il d'autres tourbes ailleurs qui se révèlent avoir un bon potentiel énergétique?

**M. ROCH GAUDREAU :**

À l'extérieur du Québec, sans aucun doute. Je ne connais pas les chiffres là-dessus. Mais pour ce qui est de la tourbe québécoise, ce n'est pas un marché intéressant, il n'y a pas de marché qui se pointe là-dessus, compte tenu des propriétés de la tourbe que nous avons.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci.

**M. ROCH GAUDREAU :**

Ça répond à vos questions?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

Alors, rebonjour, monsieur Vanier!

1035 **M. DANIEL VANIER :**

Rebonsoir! Premier élément. Je demanderais à la Commission de déposer un document suivant: «Objectif emplois, une stratégie de développement économique créatrice d'emplois». C'est un document qui a été présenté par le gouvernement à l'occasion du discours du budget en 98-99. Et si je me souviens bien, ça a été cité dans le Document de consultation sur la gestion de l'eau à la page 9 et c'est un des seuls documents qui est en référence, à part des politiques en annexe, des projets de politique. Alors je trouverais intéressant d'avoir ce document-là parce qu'il y a des éléments peut-être qui vont répondre à certaines de mes questions.

1045

**LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème pour ça. On ira le chercher.

1050 **M. DANIEL VANIER :**

Ma première question, elle va être courte et j'espère qu'elle va être assez claire. Quel est l'impact du creusage des cours d'eau municipaux sur la nappe phréatique? Je la pose au ministère de l'Agriculture et je la pose au ministère de l'Environnement.

1055

**LE PRÉSIDENT :**

Alors quel est l'impact du creusage d'un cours d'eau...

1060 **M. DANIEL VANIER :**

Des cours d'eau municipaux sur la nappe phréatique.

**LE PRÉSIDENT :**

1065

Vous n'avez pas d'objection à ce qu'on la pose d'une manière globale?

**M. DANIEL VANIER :**

1070 Non, aucunement.

**LE PRÉSIDENT :**

1075 Parce que si on creuse un cours d'eau, on creuse le lit d'un cours d'eau, qu'il soit municipal ou qu'il soit ailleurs, probablement que l'effet est le même. Alors est-ce qu'on peut répondre à ça, s'il vous plaît?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

1080 Je vais demander à monsieur Ouellet de donner une première approche de réponse.

**M. MICHEL OUELLET :**

1085 En milieu agricole, on a souligné qu'on aménageait, on avait fait des creusements de fossé, tout ça, pour favoriser l'égouttement des sols. Ce que ça sous-entend, finalement, c'est qu'on favorise finalement le drainage de la nappe phréatique de surface. Donc, l'effet de creuser ces fossés-là, de les aménager je dirais accélère peut-être la résurgence des eaux souterraines, donc le drainage des nappes en surface.

1090 Alors finalement, sur un territoire donné peut faire en sorte, si on compare la situation avant et après, c'est un peu similaire à l'exploitation de la nappe souterraine par des puits, sauf que dans ce cas-là, c'est des réseaux de drainage, c'est-à-dire qu'on va observer un rabattement de la nappe, selon l'importance du réseau de drainage en profondeur. Donc, ça va être la conséquence. Finalement, ça va être un rabattement, une légère diminution des niveaux  
1095 d'eau au niveau de la nappe phréatique.

**LE PRÉSIDENT :**

1100 Donc, un drainage dans la constitution d'un fossé ou le drainage dans un tout petit cours d'eau a comme effet de faire évacuer l'eau plus rapidement et de baisser la nappe supérieure. C'est ça?

**M. MICHEL OUELLET :**

1105 C'est un effet qui peut être observé, effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

1110 Très bien.

**M. DANIEL VANIER :**

1115 Est-ce qu'on peut avoir une idée un peu, pour un cas peut-être plus précis, du volume un peu d'eau souterraine, de l'abaissement de cette nappe phréatique-là? Est-ce qu'ils ont déjà observé sur le terrain des cas précis peut-être? Ça serait intéressant d'avoir un petit peu plus d'information pour compléter la réponse.

**M. MICHEL OUELLET :**

1120 Malheureusement, je n'ai pas de cas documenté qui permettrait de dire, bon, dans un cas précis, il s'est fait tel type de travaux, puis voici la résultante.

**LE PRÉSIDENT :**

1125 Ministère de l'Agriculture, à quelle profondeur d'habitude on fait le drainage d'un terrain agricole?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1130 Au Québec, dans la plaine de Montréal, la plupart des terrains ont installé des drains souterrains.

**LE PRÉSIDENT :**

1135 Et ça, ils sont à quelle profondeur?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1140 Et la profondeur minimale est 3 pieds, avec les pentes que ça suppose pour amener des collecteurs et des réseaux aux cours d'eau municipaux. Et dépendamment des longueurs qu'il y a, ça amène le creusage des cours d'eau à des profondeurs de 4, 5 ou 6 pieds. De 1 ou 2 mètres, dépendamment pour évacuer les eaux du drainage souterrain. Et ça favorise, comme monsieur disait, l'abaissement de la nappe au printemps permet le réchauffement du sol de façon plus rapide et ça permet l'implantation de façon rentable de cultures agricoles.

1145

**LE PRÉSIDENT :**

1150 Donc l'implantation, si je comprends bien, du drainage agricole dans un terrain agricole, quand on parle de drainage souterrain, ça a pour résultat de baisser la première nappe d'à peu près 3 pieds et le ruisseau, lui, est creusé - le ruisseau ou le fossé - est creusé un petit peu plus creux, à 4 1/2 pieds, 5 pieds pour permettre de recevoir ce qui sort du drain agricole.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1155 Oui. C'est constitué en réseau de latéraux et de collecteurs, et avec les pentes minimales, dépendamment des longueurs de terrain égoutté, ça amène les sorties de drainage à des profondeurs qui peuvent varier, dépendamment des pentes naturelles sur le terrain.

**M. DANIEL VANIER :**

1160 Tantôt, le représentant du ministère de l'Environnement, la réponse à la question, il a parlé que c'était similaire au volume exploité par un puits artésien. J'essaie de comprendre qu'est-ce qu'il veut dire. Est-ce que c'est similaire, au fond, est-ce que c'est la même chose que si je creusais un puits artésien jusqu'à une nappe d'eau souterraine et que j'en ferais  
1165 l'exploitation? Ça, j'aimerais clarifier avec le ministère de l'Environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

1170 D'accord.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur Ouellet.

1175 **LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous expliquer votre comparaison?

**M. MICHEL OUELLET :**

1180 Oui. Ce que j'ai pris dans le fond, c'est que je voulais souligner la notion de rabattement. C'est-à-dire que quand un puits est en exploitation, on en a déjà discuté, c'est jamais un rabattement qui devient moins important plus on s'éloigne.

1185 Un drain agricole ou un drain qu'on met sous terre, qui vient capter la nappe à une certaine profondeur, il génère lui aussi un rabattement. Ça se calcule différemment, mais ça génère aussi un rabattement.

1190 Alors, je l'ai pris plus comme une image pour souligner le fait qu'en construisant ces systèmes de drain-là sur un territoire donné, ça a pour effet de générer un rabattement, en fonction naturellement des superficies qui sont drainées, plus ou moins important. Alors le rabattement est maximum naturellement au niveau du drain. Il va en diminuant en s'éloignant.

1195 Une des conséquence aussi, c'est que suite, par exemple, à des pluies abondantes, on peut s'en douter que la présence d'un réseau de drainage implanté comme ça sur un terrain fait en sorte que, après l'implantation de ce réseau de drainage-là, il va y avoir justement une circulation plus rapide. La quantité d'eau qui s'infiltre dans le sol va être acheminée plus rapidement au cours d'eau. Alors ça peut avoir un impact au niveau des crues justement, au niveau des cours d'eau. C'est possible, je dis bien.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de circulation plus rapide, pouvez-vous nous donner un ordre de grandeur? Supposons une pluie sur un terrain donné, un terrain agricole donné, non drainé, et un terrain drainé, la vitesse d'écoulement est accélérée de combien de jours? De deux jours, trois jours, une semaine?

**M. MICHEL OUELLET :**

1210 J'ai déjà eu des questions de ce genre-là pour d'autres problématiques. J'avoue que je suis réticent à amener des temps parce que ça peut être très variable en fonction de la nature des sols. Ça serait difficile de donner un chiffre, dire ça prend une semaine, dans un cas, puis dans l'autre cas, ça va prendre juste 24 heures.

1215 **LE PRÉSIDENT :**

Parce que si c'est sablonneux, elle va sortir plus vite de toute façon.

**M. MICHEL OUELLET :**

1220 Bien, c'est ça, là. C'est que c'est normal de penser que c'est plus rapide. Si, supposons, vous avez un grand terrain, vous avez un cours d'eau, bon, à 100 mètres, 200 mètres, l'eau qui s'infiltre, elle devait parcourir -- disons dans le plan horizontal, une fois infiltrée dans le sol et atteint la nappe, l'écoulement latéral vers le cours d'eau, bon, il y avait quand même un 100 ou 200 mètres à traverser en percolant, en circulant dans le milieu poreux qu'est le sable, supposons, supposons que c'est un sable, alors que si vous installez un système de conduites, bon, bien, c'est évident que la circulation est plus rapide à l'intérieur de ce réseau de conduites-là qu'en circulant dans le milieu poreux. Alors je ne peux pas vous donner de temps d'accélération, mais c'est juste, c'est une évidence en quelque sorte.

1230 **LE PRÉSIDENT :**

Et en général, d'ailleurs si on fait du drainage, c'est pour sortir l'eau.



1235 **M. MICHEL OUELLET :**

Mais c'est l'objectif aussi, là. On veut essayer d'égoutter le sol quand même rapidement pour pouvoir, comme monsieur a dit, profiter des avantages.

1240 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur Vanier?

1245 **M. DANIEL VANIER :**

Monsieur le président, est-ce que ça peut arriver que lors de fortes pluies, ces fameuses crues-là font en sorte que ça déstabilise les talus des berges de ces cours d'eau-là? Est-ce qu'on a déjà observé ce genre d'incident-là environnemental?

1250 **M. MICHEL OUELLET :**

Moi, personnellement, je n'ai pas de cas auquel je peux référer ou documenté, où on pourrait dire: oui, à tel endroit, on a observé suite à.

1255 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a une espèce de laboratoire d'observation que le Ministère a fait sur certaines régions là-dessus pour voir le dévalement, les effets d'érosion du drainage?

1260 **M. MARCEL TREMBLAY :**

1265 Monsieur le président, peut-être pour compléter une information, c'est que ces réseaux-là qui ont été installés dans les années 75 à 85 prévoyaient la stabilisation des sorties de drainage, soit avec des perrés ou des façons de faire pour justement contrôler l'érosion à la sortie. Si on parle du drainage souterrain. Dans la plupart des cas, dans les installations qui sont les plus récentes. Peut-être pas au début du drainage, mais dans les installations plus récentes, il y avait des mesures de mitigation justement pour éviter l'érosion des sols.

1270 **LE PRÉSIDENT :**

Si je dois comprendre, d'après votre intervention, il y a eu comme plusieurs générations de drainage agricole?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1275

Il faut penser que le début du drainage dans les années 70, on parlait de tuyaux en terre cuite et avec les technologies qu'il y avait dans le temps, c'était des drainages taupes... des drainages à roues, il fallait faire beaucoup d'excavation, tandis que dans les vingt dernières années, les technologies se sont développées et le drainage souterrain s'est fait avec des drainages taupes, avec des instruments au laser pour installer les pentes correctement et avec du tuyau de plastique.

1280

**LE PRÉSIDENT :**

1285

D'accord. Est-ce qu'à votre connaissance, les perrés qui sont mis en place ou la stabilisation des bordures de fossé, est-ce que ça réussit?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1290

Pour vous dire que j'ai marché plusieurs cours d'eau en milieu agricole au cours des quinze dernières années et les perrés, lorsque l'eau du drain tombe directement sur les perrés, c'est suffisant pour assurer la stabilisation des sorties.

1295

Il y a encore du travail à faire pour récupérer ou faire en sorte que les ouvrages qui ont été peut-être construits avant ces mesures de mitigation-là puissent être stabilisés. Et lorsqu'on fait la réfection de certains cours d'eau ou le réaménagement de certains cours d'eau via les municipalités, il y a un Guide de bonne pratique qui est suggéré, justement pour que les travaux de réfection, de nettoyage fassent en sorte de prendre en compte ces mesures de réduction ou de stabilisation des berges.

1300

**LE PRÉSIDENT :**

1305

Est-ce que vous aviez, dans votre Ministère, fait à un moment donné des études ou des observations systématiques sur l'efficacité des mesures que vous avez mises en route?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1310

Je ne suis pas en mesure de vous dire si ça a été fait de façon colligée au niveau du Québec comme tel, mais ces mesures de mitigation-là ont permis autour des années 88 de mettre en place, avec divers spécialistes d'autres ministères, un guide de techniques pour réduire l'impact sur l'érosion des sols et réduire l'impact sur les autres usages dans les cours d'eau municipaux.

**LE PRÉSIDENT :**

1315

Monsieur Vanier?

**M. DANIEL VANIER :**

1320

Une dernière précision. J'aimerais ça savoir un petit peu, on parle de rabattement de la nappe phréatique. Est-ce qu'on peut me donner une image ou une statistique, un chiffre ou peut-être que le ministère de l'Environnement peut me faire un cas avec un volume précis d'eau. En mètres cubes, c'est quoi en moyenne où, je ne sais pas, à partir d'un terrain agricole admettons moyen au Québec, bien, le rabattement serait peut-être de telle manière.

1325

J'aimerais ça avoir ça, parce que là, les éléments, on me dit: oui, il y a un rabattement, mais on hésite à le quantifier. Ça, je peux comprendre, parce que chaque cas est un cas unique dans ce domaine-là, mais j'aimerais quand même avoir un chiffre, un cas précis. Je ne sais pas si le Ministère peut m'aider dans ce domaine-là et aider la Commission en même temps.

1330

**LE PRÉSIDENT :**

1335

Je comprends bien votre question, mais je comprends aussi la réticence de monsieur Ouellet parce qu'il s'est aventuré à faire ça à propos de l'eau souterraine et ça a soulevé des tas de résistances.

1340

Est-ce qu'on peut évoquer l'imperméabilité des sols? Vous vous rappelez, vous aviez fait la comparaison pour la grande salle qu'on remplissait d'eau à 30 % de porosité. Dans les sols agricoles, est-ce qu'on a une idée de la porosité entre, par exemple, un sol plutôt sablonneux, puis un sol plus argileux? Est-ce qu'il y a une bracket de porosités globales à partir desquelles une évaluation, mais très sommaire, pourrait être faite?

**M. MICHEL OUELLET :**

1345

Bon, si on parle d'un sable, typiquement, la porosité tourne autour de 30 %. Quand j'entends par «porosité», c'est le volume des vides sur le volume total du sol. Alors ça veut dire pour un mètre cube de sable, par exemple, le volume des vides va être égal à peu près à 300 litres, .3 mètre cube. Pour un argile, ça peut atteindre 60 à 70 % la porosité. On parle des argiles de la mer Champlain.

1350

1355

Mais je vous dirais que si on parle maintenant de porosité de drainage, c'est-à-dire le volume des vides qui effectivement va pouvoir être drainé, dans le cas des argiles, c'est très très faible. Pourquoi? Parce que les pores sont tellement petits que les forces de la tension capillaire retiennent l'eau. Alors les forces de gravité ne peuvent pas permettre un égouttement de ces sols-là. Alors les sols argileux, d'ailleurs, se drainent très très mal.

1360 Alors c'est pour ça que là, il faut faire attention, ça ne sera pas 60 % qui va être drainé dans le cas d'un argile, mais ça va être probablement beaucoup moins, quelques pour cent seulement. Alors c'est un sol qui va garder son humidité, son eau en quelque sorte.

1365 Bon, là, monsieur a mentionné que les drains étaient posés à 3 pieds de profondeur, mais comme j'ai dit tout à l'heure, le rabattement maximum se fait au niveau du drain. Donc, le drain ne pourra pas rabattre, au droit du drain, ne pourra pas rabattre plus que 3 pieds. Puis c'est le même principe. Plus on s'éloigne du drain, là le rabattement devient moindre. Il y a des façons de calculer ça, mais là, vouloir se lancer dans un calcul de quantité d'eau, je peux suggérer à monsieur, s'il veut faire l'exercice pour un cas donné, dans la littérature, il existe des petites formules simples qu'on peut appliquer...

1370 **LE PRÉSIDENT :**

Il en existe?

1375 **M. MICHEL OUELLET :**

... la formule de Dupuis qu'on utilise régulièrement, puis ça existe.

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Est-ce qu'il en existe pour le drainage agricole?

**M. MICHEL OUELLET :**

1385 Ah! oui. Les agronomes ont toutes sortes de formules. D'ailleurs, ils ont travaillé beaucoup là-dessus pour justement...

**LE PRÉSIDENT :**

1390 J'étais sûr d'avoir un non et j'ai eu un oui.

**M. MICHEL OUELLET :**

1395 Oui. C'est sûr, c'est parce qu'il faut comprendre une chose. C'est que quand on décide de drainer un terrain, ça ne se fait pas à l'aveuglette. Quand on a une superficie à drainer, la grosseur des drains, la longueur, les endroits où on met les drains, bon, il faut être capable quand même, il y a un design - je vais prendre un terme anglais - il y a une conception qui doit être faite. Alors les ingénieurs en agronomie disposent d'une batterie de techniques, de méthodes de calcul qui leur permet justement de faire leur conception.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a comme ça un guide technique de drainage au Ministère, qui nous permettrait de comprendre les quantités d'eau qui sont sorties et les vitesses d'accélération qui sont données?

1405

**M. MARCEL TREMBLAY :**

C'est un guide qui date de quelques années mais, effectivement, il y a un guide d'élaboration de projet de drainage souterrain. Je ne suis pas en mesure de vous dire si dans le guide on parle des vitesses d'évacuation des eaux, mais on parle de perméabilité des sols, on parle de comment les calculs d'écartement se font, à quelle profondeur que les drains doivent être installés. Et ce document-là existe effectivement. C'est un document qui a dû être produit à quelques reprises, je pense, dans les années 78 ou 80.

1410

1415

**LE PRÉSIDENT :**

Alors vous allez m'en donner des exemplaires?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

1420

Je vais essayer de vous en trouver une copie, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

1425

Merci.

Monsieur Genest.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

1430

Monsieur Ouellet, en Beauce, on nous avait dit qu'outre l'effet de rabattement, le drainage agricole avait également un effet sur la réduction de l'infiltration, surtout à la tête des bassins, donc diminuait la recharge. Est-ce que vous vous souvenez de ça? Puis est-ce que c'est un phénomène universel?

1435

**M. MICHEL OUELLET :**

Évidemment, c'est que le réseau de drainage de drain vient intercepter, dans le fond, une partie de la crue. C'est-à-dire en temps normal, s'il n'y avait aucun drain sur le terrain, l'eau s'infiltré dans le sol, va atteindre la nappe, puis ensuite va commencer, je dirais, son long cheminement - plus ou moins long - jusqu'à la rivière, un milieu récepteur qui est un cours d'eau

1440

ou un plan d'eau. C'est évident que si on installe des drains à différents endroits, bien, cette eau-là est captée très tôt et acheminée directement au milieu récepteur qui est le cours d'eau éventuellement ou le plan d'eau.

1445            Alors, effectivement, ça peut avoir un impact sur la recharge d'une nappe phréatique. C'est-à-dire qu'on va observer, suite à l'aménagement d'un réseau de drainage, que si on avait supposons des mesures piézométriques avant et après, bien, c'est qu'on a comme une baisse, par la suite, on a une baisse qui devient un peu permanente des niveaux piézométriques.

1450            C'est-à-dire qu'à la crue du printemps, il y a écrêtage de la crue, crue au niveau des eaux souterraines, je parle, c'est-à-dire où les niveaux sont à leur maximum normalement. Ça peut avoir un impact, mais là l'importance de cet impact-là, c'est un peu du cas par cas. Mais ce n'est pas impossible qu'effectivement, ça va avoir une réduction de la recharge de certaines nappes phréatiques.

1455

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Donc, il y a des chances qu'il y ait un double effet: un effet de rabattement et un effet aussi de réduction de la charge.

1460

**M. MICHEL OUELLET :**

Exactement.

1465

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va, monsieur?

1470

**M. DANIEL VANIER :**

Oui. Je pense qu'on progresse, là. Ça commence à progresser. Deuxième question. Actuellement, pour le ministère de l'Agriculture... ah! mais c'était des questions de précision, monsieur le président.

1475

**LE PRÉSIDENT :**

Des questions élastiques.

1480

**M. DANIEL VANIER :**

J'ai été à la vieille école, moi aussi. Alors deuxième question. Actuellement, on effectue au Québec un portrait agroenvironnemental d'environ 20 000 fermes. Est-ce que les

recenseurs ont le mandat de vérifier l'état des berges des cours d'eau municipaux, du niveau d'artificialisation de ces cours d'eau et le niveau de conformité aux règles ou exigences sur les bandes riveraines? Les exigences environnementales, bien sûr.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

Je ne suis pas en mesure de vous le dire ce soir, mais je pourrai vous déposer le formulaire qui sert au recensement agroenvironnemental sur les fermes, à moins que vous l'ayez déjà eu dans d'autres endroits. Et je ne suis pas en mesure de vous dire si le niveau de précision de la situation agroenvironnementale va à ce niveau-là. Je pense, je pense que je n'ai pas vu ça dans les éléments, mais il faudrait vérifier le contenu de la fiche qui sert au recensement.

**LE PRÉSIDENT :**

Je pense que nous avons le recensement. On va le chercher dans la documentation. On a eu un échange assez considérable là-dessus à Saint-Jean-sur-Richelieu, si ma mémoire est bonne, et j'ai l'impression que le questionnaire a été déposé. Mais s'il ne l'a pas été, si on ne l'a pas trouvé dans notre documentation, on va vous demander de le déposer, s'il vous plaît, et de nous répondre à cette question.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

Ça sera avec plaisir, monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. DANIEL VANIER :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça marche? Merci, monsieur Vanier. Monsieur Vaillancourt.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

En attendant monsieur Vaillancourt, je demanderais à monsieur Lamarre de Ville de Laval s'il peut nous informer du projet de télémétrie dont on a entendu parler dans les journaux, pour essayer de broser le profil de consommation de l'eau dans la municipalité.

1525

**M. PIERRE LAMARRE :**

Je vais céder la parole à monsieur Jean Lavoie qui va pouvoir vous informer là-dessus.

1530

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Lavoie? Merci.

1535

**M. JEAN LAVOIE :**

Il y a effectivement un projet-pilote qui est en cours actuellement avec la compagnie Nationale Télémessure, qui consiste à vérifier la transmission par ligne téléphonique d'informations en ce qui concerne la consommation d'eau. Il y a 17 compteurs qui sont installés avec des dispositifs de transmission des lectures et ces dispositifs-là nous permettent de voir la consommation d'eau, par exemple, pour chacune des heures de la journée. Ça nous permettrait éventuellement de faire une tarification à l'usage, en fonction de plages horaires, pour permettre l'écrêtage, par exemple.

1540

Et l'avantage, c'est qu'au fur et à mesure, à tous les jours, on peut consulter les informations qui sont disponibles par ce système-là et on peut établir évidemment des profils de consommation des divers usagers, et ça nous permettrait éventuellement, comme je le disais, de faire une tarification à l'usage, soit saisonnière, soit en fonction de plages horaires. Donc c'est un intérêt très important.

1545

Il y a certainement des questions qui se posent notamment sur les aspects techniques de durabilité. C'est évidemment crucial dans un projet comme celui-là, s'assurer que la pile, par exemple, qu'on retrouve dans le dispositif, ait une durée de vie qui nous permettrait de pouvoir compter sur elle durant plusieurs années, pour pas qu'on ait, par exemple, 5 000, 10 000 ou 100 000 batteries à changer dans trois, quatre ans, c'est sûr qu'il y aurait un impact économique important. Donc, la durée de vie de l'équipement est un facteur critique qui reste à prouver.

1550

Mais en ce qui concerne le fonctionnement du dispositif, on l'exploite depuis plusieurs mois et on a déjà plusieurs données qui nous permettent de démontrer que le système fonctionne bien.

1555

1560

**LE PRÉSIDENT :**

Il y a combien de compteurs actuellement en action?



1565 **M. JEAN LAVOIE :**

C'est un projet-pilote qui concerne plusieurs municipalités, 5 municipalités, si ma mémoire est bonne, et à Laval, il y a 17 compteurs. Il y a d'autres municipalités qui...

1570 **LE PRÉSIDENT :**

Ce sont des compteurs domestiques témoins?

1575 **M. JEAN LAVOIE :**

Il y a des compteurs domestiques et aussi des compteurs industriels.

**LE PRÉSIDENT :**

1580 Donc, ce n'est pas des compteurs installés sur le réseau en soi, mais vraiment sur des clients.

**M. JEAN LAVOIE :**

1585 C'est ça, chez des clients.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1590

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Et l'objectif, c'est ultimement de personnaliser la tarification?

1595 **M. JEAN LAVOIE :**

1600 Une des contraintes, un des objectifs, c'est de penser éventuellement à une tarification pour réduire les pointes de consommation. Produire l'eau potable et distribuer l'eau potable, par exemple, l'été vers 8 h, 9 h le soir alors qu'on a nos pointes, nous coûte évidemment plus cher que de la distribuer dans la nuit, alors que la demande est plus forte. Nos pompes, par exemple...

**LE PRÉSIDENT :**

1605 La nuit, la demande doit être plus faible.

**M. JEAN LAVOIE :**

C'est ça. J'ai dit «plus forte»? Je m'excuse.

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Oui. Ce n'est pas grave.

1615

**M. JEAN LAVOIE :**

C'est sûr qu'à ce moment-là, les équipements qu'on doit installer pour rencontrer la pointe horaire, un peu comme Hydro-Québec, les équipements de fourniture d'électricité pour rencontrer la pointe horaire, c'est des équipements qui coûtent cher, donc le coût marginal de production et de fourniture d'eau, à ce moment-là, est plus élevé. Et si on pouvait arriver à écrêter, à diminuer ces pointes-là, on pourrait sauver non seulement sur l'énergie, les coûts d'énergie, mais aussi sur les équipements qui pompent cette eau-là.

1620

**LE PRÉSIDENT :**

1625

Vous savez que d'habitude ce genre de démarche, actuellement en tout cas, soulève beaucoup, beaucoup d'angoisse dans certains secteurs de la population où, là, les gens ont peur que l'eau leur soit vendue et que les pauvres en aient pas. Je veux dire, il y a un assez gros malaise à l'égard de ça.

1630

**M. JEAN LAVOIE :**

Oui, mais l'objectif d'un projet comme celui-là, c'est d'avoir une équité, je dirais une équité interne, une équité externe, de faire en sorte que les gens qui consomment de l'eau paient en fonction de leur usage et aussi, l'objectif, c'est que tout le monde y gagne. Ce n'est pas de faire plus d'argent avec l'eau. C'est de faire en sorte que les paiements qui sont attribués à l'eau se fassent d'une façon équitable et que ceux qui la consomment vraiment paient en fonction de ça.

1635

1640

Et les gens qui consomment le plus d'eau, c'est évidemment les gens qui sont peut-être de classe supérieure en termes de revenu, les gens qui ont des piscines, qui ont deux autos, qui ont beaucoup de gazon, tout ça. Et sur le plan d'équité, même les gens qui sont à faible revenu gagneraient à avoir un système de tarification à l'usage.

1645

En fait, c'est l'objectif qu'on vise. L'objectif, ce n'est pas de faire plus d'argent avec les compteurs d'eau, c'est de faire en sorte, en allant chercher à peu près les mêmes revenus, qu'on induise une diminution de la consommation globale d'eau, qu'on économise de l'eau à traiter aux usines de production d'eau potable, mais aussi aux usines d'épuration, pour faire en

1650 sorte que les économies réalisées, bien que toute la société, que toute la collectivité en bénéficie. C'est sur une base de rentabilité que l'étude se fait.

1655 L'objectif, évidemment en ce qui concerne le cas spécifique de Laval, c'est d'éviter la construction d'une quatrième usine de production d'eau potable. Et à cet égard-là, on calcule qu'aux alentours de 2010, 2012, au moment où il faudrait peut-être construire une quatrième usine si la tendance se poursuivait, c'est une usine qui nous coûterait quelque chose comme 100 millions \$. Donc si on peut éviter cette construction-là, toute la collectivité y gagnerait. Tous les citoyens de Laval y gagneraient.

1660 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que c'est une mesure qui se situe dans un plan d'ensemble pour diminuer la consommation d'eau?

1665 **M. JEAN LAVOIE :**

Oui, bien sûr. Il y a plusieurs programmes d'économie d'eau à Laval. On fait de la recherche de fuite d'une façon intensive depuis plusieurs années. On a commencé en 76 à faire de la recherche de fuite, mais ça s'est beaucoup accéléré vers la fin des années 80, et depuis 1989, la consommation d'eau per capita à Laval a diminué d'environ 30 %.

1670 Et la recherche de fuite est un de ces programmes-là. Mais il y a aussi des programmes de diminution de la pression la nuit, des programmes de contrôle d'arrosage, comme un règlement sur l'arrosage, on a des campagnes de sensibilisation dans les écoles, les étudiants de niveau de 5e année primaire. On sait qu'à cet âge-là, c'est le moment où les enfants montrent aux parents quoi faire, comment faire, et on sait que c'est très efficace. En fait, c'est de bons ambassadeurs pour faire en sorte...

1675 **LE PRÉSIDENT :**

1680 C'est tellement agréable.

**M. JEAN LAVOIE :**

1685 Oui. Et ça porte fruit.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous avez l'équivalent d'une politique écrite de vos stratégies?

1690 **M. JEAN LAVOIE :**

On a des documents qui décrivent les différents programmes d'économie d'eau.

1695 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Dans la recherche de fuite, vous en êtes à quel pourcentage maintenant?

**M. JEAN LAVOIE :**

1700 On fait environ une fois et demie l'ensemble du réseau à chaque année. Enfin, c'est ce qu'on a fait en 98. En 99, on pense faire - on a changé un peu notre approche - on pense faire au moins deux fois l'ensemble du réseau, peut-être trois fois l'ensemble du réseau.

1705 Les fuites qu'on dépiste d'une façon préventive, si je peux dire, celles qu'on dépiste avant qu'elles sortent à la surface, on est aux alentours de 40 % des fuites actuellement. Donc, ça nous permet de planifier les réparations plutôt que de les subir et de devoir payer du temps supplémentaire, par exemple, pour les réparer la fin de semaine, la nuit. Donc, c'est très intéressant d'avoir des programmes de dépistage de fuite et c'est très rentable.

1710 **LE PRÉSIDENT :**

Pourriez-vous nous décrire un petit peu cette chasse à la fuite, qu'on la comprenne? Comment vous procédez techniquement?

1715 **M. JEAN LAVOIE :**

1720 Bien, c'est assez simple. Ça consiste essentiellement à utiliser des corrélateurs acoustiques, des équipements qui nous permettent de mesurer l'intensité des bruits que font les fuites sur le réseau de distribution. Chacune des bornes-fontaines que comporte le réseau de distribution est écoutée par un équipement qui permet de vérifier la fréquence à laquelle le bruit des fuites qui sont présentes sur le réseau se manifeste. Donc en notant les intensités de ces bruits-là, on peut identifier les zones où il y a une probabilité de trouver une fuite.

1725 Et, par la suite, lorsqu'on a identifié les bornes-fontaines sur lesquelles il y a un bruit anormal, il y a ce qu'on appelle une corrélation acoustique, c'est-à-dire entre deux points de mesure, il y a des équipements qui sont installés et, par corrélation, on en vient à déterminer l'endroit exact où se trouve la fuite. Et là, on répare.

1730 En gros, c'est les coins ronds un peu, mais c'est essentiellement de cette façon-là que le programme de recherche de fuite fonctionne.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

1735 Est-ce que les propriétaires de piscine paient l'eau le même prix que les autres ou s'ils ont une surtaxe?

**M. JEAN LAVOIE :**

1740 Il y a une surtaxe pour les piscines, c'est-à-dire les gens qui ont une piscine creusée paient 50 \$ par année de plus et ceux qui ont une piscine hors-terre, 35 \$ par année de plus. Et l'ensemble des citoyens de Laval paie actuellement 219 \$ par année pour la fourniture d'eau potable.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

1745 Et tout ce programme-là a déjà donné les résultats dont vous parliez tout à l'heure?

**M. JEAN LAVOIE :**

1750 Oui. Une diminution de 30 % de la consommation per capita. Autrement dit -- il faut dire que la population a augmenté d'environ 10 % depuis 10 ans, depuis 89, et que la consommation d'eau a diminué parallèlement à ça d'environ 20 %, ce qui donne un résultat d'à peu près 30 %.

1755 **LE PRÉSIDENT :**

Quand vous parlez de 219 \$, ça, évidemment, c'est pour l'ensemble des services d'eau, donc eau potable, eaux usées.

1760 **M. JEAN LAVOIE :**

Essentiellement, c'est l'eau potable.

**LE PRÉSIDENT :**

1765 C'est l'eau potable seulement?

**M. JEAN LAVOIE :**

1770 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça coûte ça à la municipalité par maison.

1775

**M. JEAN LAVOIE :**

C'est-à-dire, quand on parle...

1780

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ce que vous leur chargez, si vous faites de l'argent avec eux autres alors.

**M. JEAN LAVOIE :**

1785

On ne fait pas d'argent avec ça. Ce que ça comporte, ça couvre une partie des coûts de l'eau parce qu'il y a d'autres façons de payer pour la fourniture d'eau potable. Il y a la taxe, par exemple, des travaux riverains; lorsque les conduites riveraines sont installées, il y a une taxe qui est payée pour ça. Et, aussi, en ce qui concerne le remboursement de la dette pour les usines et les infrastructures majeures comme les conduites maîtresses, c'est payé à même la taxe foncière. Donc, il y a d'autres endroits que la taxe d'eau pour payer, pour défrayer les coûts de la fourniture d'eau.

1790

**LE PRÉSIDENT :**

1795

Donc, la taxe d'eau potable est aussi chère que 219 \$ par année par maison.

**M. JEAN LAVOIE :**

1800

Oui. Mais les coûts sont assez élevés, évidemment. Les coûts de fourniture d'eau à Laval sont d'un ordre de grandeur d'environ 40 millions \$ par année, sur un budget d'environ 425 millions \$ environ, par année. Ça, c'est pour la fourniture d'eau potable. Ça inclut tous les coûts.

1805

Évidemment, on hésite toujours un peu à parler de coûts parce qu'il y a autant de façons de calculer le coût de l'eau qu'il y a de personnes qui interviennent.

**LE PRÉSIDENT :**

1810

Oui, oui.

**M. JEAN LAVOIE :**

1815

Et ce coût-là de 40 million \$ inclut tous les investissements, l'administration, il y a là-dedans une portion des coûts du Service des ressources humaines, par exemple, du Service du contentieux, du Service du greffe, enfin, tous les coûts sont comptabilisés. C'est une façon, je dirais, maximale d'aller chercher les coûts.

1820

Et, évidemment, si on compare avec d'autres villes qui ne tiennent pas compte, par exemple, des conduites riveraines, qui ne tiendraient pas compte de la dette, bien, là, on arrive à des comparaisons qui ne tiennent pas.

1825

Il y a un autre effet pervers, je dirais, aussi quand on parle de coût de l'eau, quand on ramène ça à un coût au mètre cube, moins la quantité d'eau produite est élevée, plus le coût au mètre cube semble important.

**LE PRÉSIDENT :**

1830

Oui.

**M. JEAN LAVOIE :**

1835

Ça veut dire qu'une ville qui aurait un très bon programme, par exemple, de recherche de fuite, qui aurait très peu de perte sur son réseau et qui exprimerait son coût de l'eau en dollars par mètre cube donnerait l'impression que son coût de l'eau est élevé. Alors que dans le fond, c'est un peu pervers.

**LE PRÉSIDENT :**

1840

Est-ce que vous avez fait ce calcul-là à Ville de Laval pour savoir le coût du mètre cube?

**M. JEAN LAVOIE :**

1845

Oui. C'est un peu au-delà de 0,60 \$ du mètre cube.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

1850

**M. JEAN LAVOIE :**

Mais, comme je vous dis, incluant tous les investissements, conduites maîtresses, conduites riveraines, services administratifs, dette des usines, tout.

1855

**LE PRÉSIDENT :**

Alors ça, c'est tout le global, ce n'est pas juste l'opération. C'est l'ensemble.

1860

**M. JEAN LAVOIE :**

Non, non, non. C'est l'électricité, les produits chimiques, l'administration, tout.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

1865

La semaine dernière, quelqu'un de Réseau Environnement nous a dit qu'on oublie toujours d'ajouter dans ces calculs les travaux, par exemple, les travaux publics, quand on défait, on démolit une rue pour aller faire des réparations. Dans votre cas à Laval, est-ce que vous ajoutez aussi ça dans votre calcul du prix de l'eau?

1870

**M. JEAN LAVOIE :**

Pas tout à fait. C'est-à-dire qu'il peut y avoir des dommages secondaires causés par les fuites, par exemple, dont on tient compte indirectement quand... Disons, le budget de réparations des travaux publics inclut le coût du remblai, du pavage, tout ça. Donc on en tient compte indirectement comme ça. Mais il pourrait arriver que des dommages secondaires soient occasionnés à des infrastructures aux environs des conduites d'aqueduc, qui ne seraient pas pris en compte. Mais c'est relativement marginal.

1875

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

1880

Permettez-moi, monsieur le président, une dernière question. Les gens des associations d'économie familiale sont régulièrement devant nous et craignent beaucoup l'instauration d'un système de compteur. Et leur crainte est fondée par le fait que les familles à très faible revenu, qui n'ont jamais payé pour l'utilisation, pour obtenir l'eau potable se retrouveraient dans une situation à devoir payer, ne serait-ce qu'un minimum. Est-ce que vous avez pensé à ça dans votre philosophie de gestion?

1885

**M. JEAN LAVOIE :**

1890

En fait, c'est une philosophie à long terme, ce n'est pas une philosophie qui est nécessairement non plus encore endossée par la Ville. C'est une réflexion, disons, qu'on a sur le sujet. Les gens qui consomment beaucoup d'eau, ce n'est pas les familles nombreuses. C'est les gens qui arrosent indûment leur pelouse, qui ont une piscine, qui ont deux autos.



1895                Quand on fait l'analyse de la consommation, et on l'a fait avec des projets-pilotes, un  
projet-pilote écolo, par exemple, on a fait un projet avec Hydro-Québec où dans 600  
résidences, on a installé 3 compteurs d'eau: un sur l'entrée principale, un sur l'eau chaude et un  
sur l'eau utilisée à l'extérieur, et on se rendait compte que les consommations très fortes étaient  
1900                présentes là où il y avait beaucoup de gazon, où les gens arrosaient beaucoup. Et les gens à  
faible revenu, les familles nombreuses n'ont rien à craindre, sauf s'ils ont des grandes pelouses  
et arrosent beaucoup.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

1905                Voilà. Ils craignent, nous disent-ils, d'être pénalisés pour ceux qui ont une  
consommation immodérée.

**M. JEAN LAVOIE :**

1910                Ils le sont peut-être plus s'il n'y a pas de tarification d'usage. C'est-à-dire  
qu'actuellement, tout le monde paie la même chose, peu importe la consommation, alors que  
s'ils payaient en fonction de la consommation, de leur consommation vitale, ils se rendraient  
compte que les consommations seraient passablement réduites.

1915                **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vaillancourt.

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

1920                Monsieur le président, madame, monsieur le commissaire, ma question est un peu  
compliquée, si on veut. Au départ, dans le document de Ville de Laval, je n'ai pas remarqué de  
projection démographique, disons, pour les 25 prochaines années. Et, par ailleurs, à deux  
paragraphe du document, en 5.2.2. et en 5.1.2, on parle toujours de canalisations pour  
1925                prendre l'eau usée en temps sec.

J'aimerais savoir si c'est une norme municipale au Québec de faire des constructions de  
captage des eaux usées sans tenir compte des aléas de la température, par exemple, puisqu'on  
a souvent des systèmes unitaires. On parle toujours de en temps sec.

1930                Si le réseau était fait plus volumineux, il ne coûterait pas nécessairement plus cher,  
peut-être un 5 % plus cher, mais à ce moment-là il aurait une capacité d'emmagasinement  
d'autant, et qui permettrait, à ce moment-là, permettrait la résorption des surplus occasionnés  
par les pluies, et ça empêcherait l'ouverture des conduites vers les rivières par rapport qu'il y a  
1935                un surplus qui ne peut pas être absorbé ou que les tuyaux ne peuvent pas prendre.

1940

Il me semble qu'à ce niveau-là, contrairement à ce qui s'est passé - vous me permettez ce parallèle généreux - avec Mirabel où on a pris beaucoup de terrain et quand on en a fait la remarque à la Chambre des Communes, monsieur Trudeau avait eu une savoureuse réponse, il avait dit: «C'est une généreuse prévoyance.» Mais dans le cas des canalisations des municipalités, je me demande si, à ce moment-là, sans être généreux, on pourrait à tout le moins avoir des équipements qui pourraient à tout le moins compenser pour quelques aléas de température. À ce moment-ci, ils éviteraient des déversements inopinés et pourraient être traités à l'usine quand même.

1945

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1950

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Vous avez compris le sens de ma question? Je sais qu'elle n'était pas facile.

**LE PRÉSIDENT :**

1955

J'espère parce que vous avez joint deux considérants qui se rejoignent: un de démographie, donc de développement de la population; et l'autre...

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

1960

De structure.

**LE PRÉSIDENT :**

1965

... de structure par rapport au temps sec. Alors je pense bien que c'est le genre de question que monsieur Dumont adore. Alors il va se faire un plaisir de vous répondre.

**M. YVAN DUMONT :**

1970

J'essaie, dans un premier temps, de cerner la question. Là on parle de l'extension des réseaux, donc des nouvelles canalisations?

**LE PRÉSIDENT :**

1975

Est-ce que vous le pensez par rapport à de nouveaux développements?

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

1980

Celles qui ont déjà été faites, elles ont été faites sans tenir compte d'une projection démographique. On sait que dans une superficie donnée, il va y arriver une population, compte tenu des terrains qui sont encore à bâtir.

**LE PRÉSIDENT :**

1985

Je pense qu'elles ont été faites en fonction d'un certain développement de la population, oui.

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

1990

Prenons-le comme ça.

**M. YVAN DUMONT :**

1995

C'est-à-dire que dans le cadre des programmes d'assainissement des eaux, effectivement, les travaux qui ont été réalisés, les travaux d'interception des réseaux en place ont tenu compte d'une augmentation de la population. En fait, de façon globale, on allouait jusqu'à une augmentation de l'ordre de 30 % par rapport au débit actuel. Donc, c'était une marge de manoeuvre qui était allouée pour la conception des ouvrages. Donc, effectivement, on a tenu compte donc de la démographie quand on a conçu les ouvrages d'interception.

2000

On a tenu compte aussi, quand on interceptait des réseaux pseudo-séparatifs ou séparatifs, des variations soit du débit domestique, mais également aussi des infiltrations et des captages, ce qu'on appelle communément les eaux parasites qui pouvaient être véhiculées par ces réseaux-là sous différentes conditions.

2005

Par contre, c'est vrai que pour les réseaux unitaires, l'approche a été de n'intercepter que la portion équivalente au temps sec. Principalement, je veux dire, cette approche-là a prévalu au début du programme d'assainissement, avant qu'on ait des objectifs précis sur la fréquence des débordements de ces réseaux unitaires là. Et c'est pourquoi les projets qui ont été amorcés au début des programmes d'assainissement, je pense, entre autres, ici à la CUM, c'est des projets où... malgré qu'à la CUM, il y avait déjà une conception, en tout cas, qui tenait compte là d'une certaine interception des eaux en temps de pluie, mais je pense, entre autres, à la Communauté urbaine de Québec, à d'autres municipalités comme Sherbrooke, Chicoutimi, qui ont des réseaux unitaires, où on n'a pas tenu compte à ce moment-là de l'interception des surplus d'eau en temps de pluie véhiculés par les réseaux unitaires. C'était l'approche, à ce moment-là donc, de ne véhiculer que l'équivalent du temps sec, donc la portion équivalente au débit dosé domestique en temps de pluie aux stations d'épuration.

2010

2015

2020

Aujourd'hui, le ministère de l'Environnement est revenu avec des objectifs dans certains cas où il y avait une incidence environnementale et ces cas-là sont regardés aujourd'hui. Mais c'est une problématique d'envergure quand on veut corriger ces situations-là, c'est des débits et des volumes d'eau importants. Donc, il y a des structures relativement imposantes et coûteuses qui doivent être envisagées pour corriger cette situation-là.

2025

**LE PRÉSIDENT :**

C'est plus une réponse sur l'état de fait, monsieur Vaillancourt, que...

2030

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

Oui, mais je pense qu'il fallait peut-être le porter à l'attention puisque, déjà à Laval, ils soulignent qu'ils ont un problème, que quand il arrive quelque chose, ils sont obligés de déverser.

2035

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

2040

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

À ce moment-là, c'est déjà un problème de sous-dimensionnement des structures. Et c'est peut-être ce qui se produit ailleurs dans d'autres municipalités, on a sous-dimensionné les structures.

2045

**LE PRÉSIDENT :**

2050

C'est ça, pas nécessairement sous-dimensionner, mais par le fait qu'il n'y a pas de réseau séparé, on est incapable de faire face à des excès de pluie sans déverser et que quand le Ministère a examiné ça, il y a un certain nombre d'années, ils ont fini par opter plus vers l'idée de bassin de rétention que vers l'idée de rediviser le pluvial du sanitaire.

2055

**M. YVAN DUMONT :**

2060

Non, mais je voudrais reprendre un peu l'information de monsieur Vaillancourt à l'effet que c'est un sous-dimensionnement. C'est un choix qui a été fait à l'époque de ne concevoir les ouvrages d'interception que pour l'équivalent des débits domestiques. Donc, ce n'était pas un sous-dimensionnement mais plutôt un choix de dimensionner.

Et je voudrais souligner aussi que c'est une approche qui a prévalu dans la plupart des pays quand ils ont réalisé une première phase d'assainissement des eaux, donc, là, d'intercepter les rejets en temps sec.

Comme je vous l'ai mentionné, par la suite, il y a eu une préoccupation au niveau des débordements d'eaux usées des réseaux unitaires, il y a eu des objectifs qui ont été signifiés par le ministère de l'Environnement, sauf que là on se retrouve devant un certain cas de fait, aujourd'hui, là où il y a des débordements.

**M. ANDRÉ VAILLANCOURT :**

C'était tout simplement pour porter à l'attention de la Commission un état de fait, comme vous dites. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vaillancourt.

Monsieur François Caron, s'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS CARON :**

Je me demande si j'ai même besoin du micro. En tout cas, bonsoir, monsieur le président! Bonsoir aux membres de la Commission! Bonsoir aux personnes-ressources!

Ma première question serait la suivante et elle s'adresse à la Ville de Laval, aux gens de la Ville de Laval, de la MRC ou s'il y a des gens des Affaires municipales ce soir. Est-ce qu'il y a des mesures de réappropriation publique des terrains privés non développés en rive ou en bordure des zones inondables prévues par les villes, la Ville de Laval, la MRC de Laval ou le ministère des Affaires municipales?

**LE PRÉSIDENT :**

Répétez-moi votre question. J'ai manqué le début. La réappropriation...

**M. FRANÇOIS CARON :**

Est-ce qu'il y a des mesures de réappropriation publique des terrains privés non développés en rive et en bordure des zones inondables qui sont prévues par les villes, la MRC ou...

**LE PRÉSIDENT :**

2105 Notre intervenant de tantôt aurait pu vendre son terrain, il est parti trop vite, monsieur Lavallée.

Au fond, la problématique est la suivante. Il existe des terrains privés non construits, ils sont en zones inondables, ils sont à proximité d'un certain nombre de plans d'eau.

2110

**M. FRANÇOIS CARON :**

Exact.

2115

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pensez probablement à rivière des Mille Îles et rivière des Prairies.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2120

Surtout à la rivière des Mille Îles.

**LE PRÉSIDENT :**

2125

Surtout à la rivière des Mille Îles et vous vous demandez...

**M. FRANÇOIS CARON :**

Je connais moins la problématique de la rivière des Prairies.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous demandez s'il y a une stratégie ou s'il y a une politique...

2135

**M. FRANÇOIS CARON :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2140

... tant du côté de Ville de Laval, de la MRC.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2145            Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

2150            Dans ce cas-là, je pense que ça se recoupe complètement, la MRC et Ville de Laval.  
Ou du ministère des Affaires municipales pour refaire des propriétés publiques avec ça.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2155            Exact.

**LE PRÉSIDENT :**

Commençons par Ville Laval.

2160            **M. PIERRE LAMARRE :**

2165            À ma connaissance, un programme comme celui-là n'existe pas dans une forme qui soit  
publique, connue et diffusée. Il n'y a pas de programme de réappropriation, à ma  
connaissance. Je ne peux pas aller plus loin dans une réponse précise là-dessus.

**LE PRÉSIDENT :**

Le ministère de l'Environnement.

2170            **M. JEAN RIVET :**

Je comprends que la question porte spécifiquement sur les terrains en zones  
inondables?

2175            **M. FRANÇOIS CARON :**

Non, aussi en bordure, en rive.

**M. JEAN RIVET :**

2180            Bon, en bordure, il n'y a pas de programme systématique, mais il y a quand même des  
initiatives ponctuelles prises par Éconature, prises même par la Ville de Laval dans le cadre de  
la Corporation de la rivière des Mille Îles et prises par d'autres éventuellement ou subventionnées

ou soutenues financièrement par le ministère Environnement Canada, la Fondation de la faune, etc., etc.

Ce n'est donc pas un programme systématique, ce n'est donc pas un programme très planifié, mais il y a quand même un certain nombre, je dirais, d'initiatives ou de plans ou de programmes notamment pour agrandir le refuge faunique et améliorer certains accès du côté de l'île Jésus et même du côté de la rive nord de la rivière des Mille Îles, sur la rive gauche certaines municipalités, dans le cadre d'un plan directeur, d'un plan d'aménagement que la Corporation de la rivière des Mille Îles s'est donné.

Ce n'est pas un programme systématique, au sens où il n'y a pas énormément de budgets prévus d'avance. Mais au gré des opportunités, tant de financement que de disponibilité des terrains, les gens ont un certain souci d'acquérir des terrains pour fins de protection, mise en valeur récréo-touristique, accès, etc.

**LE PRÉSIDENT :**

Le ministère des Affaires municipales.

**M. YVAN DUMONT :**

Il n'y a pas, au niveau du Ministère, de programme spécifique à ce sujet-là. Par contre, dans le document d'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire, donc le document qui sert de base à l'élaboration des schémas d'aménagement, il y a quand même certaines indications pour inciter les municipalités, je vous lis ici:

«(...) à améliorer l'accessibilité à de nouveaux espaces naturels protégés, à favoriser leur mise en valeur, donc à favoriser la mise en valeur des espaces naturels et éventuellement des parcs.»

Mais il n'y a pas de programme ou d'action spécifique pour la réappropriation des terrains non développés en rive. Mais il y a quand même un certain souci dans le document d'orientation sur l'amélioration et la mise en valeur des espaces naturels.

**M. JEAN RIVET :**

Juste une petite précision. Ce n'est pas pour relancer mon collègue, mais je viens de me souvenir que le ministère de la Métropole, qui est maintenant le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, a promis de réserver 375 000 \$, qui devrait être doublé par la Corporation de la rivière des Mille Îles pour diverses acquisitions sur les deux rives de la rivière, qui n'est pas encore dépensé, qui n'est pas encore dédié.

**M. FRANÇOIS CARON :**



2230                    Alors, monsieur le président, j'aimerais, si c'était possible, obtenir une précision. Est-ce qu'il y a des résultats qui découlent des actions qui ont été entreprises par la Corporation et Éconature à Laval? Est-ce que ça existe? Est-ce qu'il y a un bilan? Et si jamais c'était possible, de le faire déposer, s'il vous plaît, afin qu'on en prenne connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

2235                    Il y avait hier soir un représentant d'Éconature. Est-ce qu'il y a un représentant d'Éconature dans la salle, ici ce soir?

2240                    Est-ce que du côté de l'information, soit au ministère de l'Environnement, soit à la Ville de Laval, est-ce qu'on peut répondre à la question en termes d'information à monsieur Caron, est-ce qu'il y a des résultats tangibles? Est-ce qu'il y a effectivement des terrains qui ont été acquis et qui ont changé de vocation par rapport aux initiatives qui ont été amorcées? Êtes-vous au courant de ça?

**M. JEAN RIVET :**

2245                    Il existe sûrement des rapports annuels dans le cas des deux organismes. Est-ce qu'ils contiennent des bilans? Sûrement un état des activités comprenant les acquisitions ou au moins l'état des terrains qui sont en leur possession ou sous leur surveillance.

2250                    De mon côté, je peux vérifier pour Éconature. J'imagine que la Ville, qui est membre de la Corporation de la rivière des Mille Iles, peut vérifier aussi auprès de...

**LE PRÉSIDENT :**

2255                    Vous êtes capable de faire...

**M. PIERRE LAMARRE :**

2260                    On peut faire ce genre de vérification là.

**LE PRÉSIDENT :**

2265                    Si vous voulez faire cette vérification-là, alors un du côté de votre corporation et l'autre du côté d'Éconature, on pourra donner ces réponses-là. Ça va?

**M. FRANÇOIS CARON :**

Merci beaucoup. Ma deuxième question est la suivante, pour poursuivre.

2270 **LE PRÉSIDENT :**

Je pensais que vous vouliez fouiller dans le 375 000 \$ qui avait été annoncé.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2275

Disons que, bon, un autre tantôt. Y a-t-il des mesures prévues afin d'exercer une réappropriation publique éventuelle des terrains privés déjà occupés en bordure des zones inondables ou qui empiètent dans les zones inondables?

2280

Et j'aimerais apporter des exemples à monsieur de la Ville de Laval, sans préjudice. Il y a un paquet de chalets sur la Terrasse Laflèche à Sainte-Rose, que l'eau monte jusqu'au boulevard des Patriotes, plutôt à l'avenue des Patriotes, au printemps. Puis j'imagine que quand il y a une crue à l'automne aussi, ça ne doit pas être très beau, mais c'est surtout au printemps que j'ai vu ça ou quand il y a des grosses pluies en hiver. Ils sont installés en zone inondable, mais c'est un état de fait qui date. Il y a beaucoup de terrains à Fabreville, à Laval Ouest, à Sainte-Rose qui ont été, bien, sinon remblayés, en tout cas il y a des gros murs de soutènement, des gabions, des terrains privés en rive, bon.

2285

2290

Et par exemple, pourquoi pas le ministère de la Justice du Québec pourrait donner gracieusement à la Ville de Laval ou à la Corporation le manoir Laviguer à l'île aux Pruches, par exemple, pour donner l'exemple. C'est des idées comme ça. Mais pour en revenir au principal...

**LE PRÉSIDENT :**

2295

Ce n'est pas tout le monde qui doit vous aimer, vous, là, avec des idées comme ça!

**M. FRANÇOIS CARON :**

2300

Bien, là, il appartient au ministère de la Justice. Ça fait que là, ce n'est plus un problème.

**LE PRÉSIDENT :**

2305

Alors, reformulez-moi votre question dans sa première phase. Des mesures prévues pour?

**M. FRANÇOIS CARON :**

2310 Bon, principalement, est-ce qu'il y a des mesures prévues afin d'exercer une réappropriation publique éventuelle des terrains privés déjà occupés en bordure des zones inondables ou qui empiètent en zones inondables, déjà bâtis, quoi.

**LE PRÉSIDENT :**

2315 Est-ce qu'il y a, à la Ville de Laval, des mesures comme celle-là? Est-ce qu'il y a un plan relatif à ça?

**M. PIERRE LAMARRE :**

2320 Je vous donnerais la même réponse que je vous ai donnée dans le cas des terrains non construits. C'est-à-dire qu'à ma connaissance, il n'y a pas de programme structuré connu à ce niveau-là. Il y a peut-être des initiatives ponctuelles, mais je n'en ai pas connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

2325 Le ministère de l'Environnement, vous n'êtes pas au courant non plus?

**M. JEAN RIVET :**

2330 Rien à notre connaissance.

**LE PRÉSIDENT :**

2335 Oui?

**M. DANIEL LEBLANC :**

2340 Peut-être une information. Le Ministère a un programme. Si des particuliers veulent faire un don au niveau de l'environnement des écosystèmes, il y a une certaine déduction fiscale associée à ça, donc pour les propriétaires privés de terrains qui ont une certaine valeur écologique.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2345 Si je peux me permettre une question en forme de commentaire, qui s'en prévaut?

**M. JEAN RIVET :**

2350 Ce n'est pas une mesure très ancienne. Alors, il n'y a pas beaucoup de monde, à ma connaissance, qui s'en sont prévalu. Mais il y a des gens qui s'occupent à promouvoir ou à faire connaître cette disposition fiscale. Je ne pense pas que le ministère de la Justice, pour le manoir Lavigneur, puisse s'en prévaloir.

2355 **M. FRANÇOIS CARON :**

Excusez-moi, je n'ai pas tout à fait compris la fin de la phrase de monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

2360 Il a dit qu'il n'est pas sûr que le ministère de la Justice, avec la manoir Lavigneur, puisse s'en prévaloir.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2365 Ah! bon, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2370 Ça va?

**M. FRANÇOIS CARON :**

2375 Bon, écoutez, je ne sais pas si j'ai d'autres questions de permises?

**LE PRÉSIDENT :**

Énumérez-les moi puis je vais voir.

2380 **M. FRANÇOIS CARON :**

J'en ai deux.

**LE PRÉSIDENT :**

2385 Dites-les moi toutes les deux, puis je vais voir, peut-être qu'elles sont du même domaine et qu'on peut les régler assez vite.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2390

En tout cas, c'est ça, c'est encore aux mêmes intervenants, un peu tout le monde comme personnes-ressources. Est-ce qu'il y a des études qui existent, qui évaluent les pertes nettes d'habitats fauniques et des milieux humides, ainsi que les coûts socio-économiques occasionnés par ces pertes, suite à l'artificialisation des milieux humides dû à l'autorisation de la construction ou de l'altération de ces milieux-là sur des terrains en zones inondables? Est-ce que ça existe ça des études comme ça?

2395

**LE PRÉSIDENT :**

2400

D'accord, puis votre dernière question, c'était quoi?

**M. FRANÇOIS CARON :**

2405

Pardon? Ah! la dernière question?

**LE PRÉSIDENT :**

Votre quatrième. Vous en aviez quatre. Alors, j'en ai réglé deux; vous m'en offrez deux autres. C'est une vente de feu, alors allez-y.

2410

**M. FRANÇOIS CARON :**

Il y a tellement d'eau devant nous. Y a-t-il des études qui évaluent les coûts de récupération et de restauration des zones inondables, des rives et des berges, suite à une réappropriation publique ou collective de ces zones par les municipalités ou tout autre niveau de gouvernement?

2415

**LE PRÉSIDENT :**

2420

Donc, vous cherchez des études dans les deux cas.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2425

Oui. Est-ce que ça existe.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des études de type soit faunique, soit écologique, sur les pertes nettes d'habitats attribuables en particulier à Ville Laval suite aux différentes constructions, aux différents développements?

2430

**M. FRANÇOIS CARON :**

2435 Excusez-moi, monsieur le président, si je peux me permettre de préciser, c'est les coûts qui sont associés à ça. Comme par exemple, le coût d'évitement à ne pas détruire un milieu humide par rapport à ce que ça coûte pour faire un champ d'épuration, par exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

2440 Je comprends qu'il puisse y avoir une évaluation économique après, mais si je n'ai aucune idée des pertes nettes d'habitats, je ne pourrai rien calculer.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2445 Exact, c'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Alors, si on me répond non à la première, ça va être non à la deuxième.

**M. FRANÇOIS CARON :**

Oui, O.K.

2455 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, oui?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2460 C'est non.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2465 Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

2470 Deuxièmement, est-ce qu'il y a des études qui évaluent les coûts associés à la remise en état d'un certain nombre de ces choses-là?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

C'est toujours non.

2475

**LE PRÉSIDENT :**

Vous n'avez pas de --

2480

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Non.

**M. JEAN RIVET :**

2485

Est-ce que j'ai bien compris? Dans ce cas-là, il serait plus intéressant de parler des bénéfices. Il existe des bénéfices non comptabilisés, difficiles à analyser, à évaluer, mais il existe des bénéfices à la promotion et à la protection des milieux encore naturels et qui peuvent servir à des fins récréo-touristiques ou de pêche.

2490

On l'a vu hier, il y a un certain nombre de frayères, notamment sur la rivière des Mille lles, qui sont connues et utilisées, et qui sont de plus en plus utilisées, de plus en plus appréciées et qui peuvent procurer une certaine retombée économique, en plus d'un certain plaisir gratuit, si je peux dire, pour ceux qui...

2495

**LE PRÉSIDENT :**

Et sur lesquelles on essaie de faire des études économiques, qui sont l'intégration de l'ensemble des intrants et des extrants, des avantages et des inconvénients. C'est une opération qu'il est possible de faire. Elle est toujours périlleuse, évidemment.

2500

Je voulais vérifier d'abord, au niveau de la Ville de Laval, si la Ville de Laval avait une réponse là-dessus, sur ces deux demandes d'études, demandes sur les pertes nettes d'habitats fauniques et sur leur évaluation économique et après ça, études sur les coûts de reconstruction, de réhabilitation d'un certain nombre de zones.

2505

**M. PIERRE LAMARRE :**

Encore une fois, je devrai vous répondre comme le ministère de l'Environnement, qu'on n'a pas, à ma connaissance, ces études-là. On n'a pas d'études là-dessus.

2510

**LE PRÉSIDENT :**

2515

D'habitude, dans les municipalités, on avait tendance pendant un certain temps à calculer plutôt comme nulle la valeur faunique ou la valeur écologique et, donc, à intervenir pour développer la valeur foncière et la possibilité de taxation. Est-ce que cette mentalité-là est encore très présente dans les municipalités ou si c'est en train d'évoluer?

**M. PIERRE LAMARRE :**

2520

2525

C'est une très bonne question. La valeur des projets est évaluée selon des considérations sociale, environnementale, économique. Je vous dirais que ce sont souvent des promoteurs immobiliers qui sont à l'origine de telles études pour justifier d'abord la rentabilité d'un éventuel projet. Et ensuite, la Ville reprend, au compte de la Ville, les études qui sont soumises par les promoteurs pour évaluer selon le point de vue de la Ville la rentabilité des projets.

**LE PRÉSIDENT :**

2530

Quand les promoteurs vous présentent des projets, par exemple, de construction dans des nouveaux secteurs, est-ce que ça fait partie des intrants d'évaluer la perte de l'usage écologique ou de la dimension écologique d'un site en particulier?

**M. PIERRE LAMARRE :**

2535

2540

Là-dessus, je vous dirais qu'il existe des règles - le ministère de l'Environnement pourrait peut-être élaborer là-dessus - pour des études d'impact dans certains cas, lorsque certains milieux sont touchés, des milieux de nature spécifique qui sont déjà identifiés sur différentes cartes ou qui ont une valeur écologique reconnue. Il existe des procédures pour des études d'impact.

**LE PRÉSIDENT :**

2545

Mais il y a bien peu de choses des municipalités qui se rendent à l'étude d'impact. Est-ce qu'au niveau de la Municipalité elle-même, ce type de réflexion-là est intégré ou est en voie d'être intégré?

**M. PIERRE LAMARRE :**

2550

Les études d'impact qui sont demandées par le Ministère commandent évidemment de se préoccuper davantage de cet aspect-là. Vous dire si ça prend de l'importance ou si ça en prend plus ou moins selon les projets, ce serait difficile de s'aventurer sur ce terrain-là. C'est relié à différents facteurs.



2555

**LE PRÉSIDENT :**

Dans les évaluations économique-financières faites par Ville de Laval, est-ce que la dimension écologique est prise en compte?

2560

**M. PIERRE LAMARRE :**

La dimension écologique est prise en compte à un certain niveau, qui n'est peut-être pas toujours le niveau le plus élevé dans la prise en compte en question. Dans des études de type économique, la valeur écologique est difficilement quantifiable.

2565

**M. JEAN LAVOIE :**

Si je peux me permettre, il y a, au service des travaux publics et de l'environnement urbain, une division qui s'appelle hygiène du milieu, qui certainement donne une valeur à ces milieux-là. Évidemment, c'est fait à la pièce, d'une façon ponctuelle. Et il y a certainement de ce côté-là une préoccupation environnementale, bien sûr, et écologique. Et ces gens-là, soit spontanément ou soit lorsque c'est requis, donnent leur avis sur des projets comme ceux-là.

2570

**LE PRÉSIDENT :**

Juste un commentaire. Ce n'est pas des opérations simples. Mais quand on les voit apparaître, c'est le signe aussi que l'approche commence à se modifier et l'intégration de nouvelles valeurs qui est en train de se faire.

2575

2580

**M. PIERRE LAMARRE :**

On pourrait peut-être élaborer un peu en parlant, par exemple, de différents cas comme la gestion de l'eau pluviale, si vous voulez, où l'approche qui est utilisée depuis quelques années est davantage axée justement sur une approche plus écologique.

2585

Donc, c'est intégré à même l'analyse d'un projet, mais ce n'est pas dans une approche strictement écologique, c'est dans une approche où on a intégré la gestion des eaux de ruissellement dans le concept global d'un projet. Et la nouvelle méthode de gestion des eaux de ruissellement fait appel à des préoccupations davantage écologiques où on va, par exemple, favoriser l'écoulement dans les ruisseaux naturels plutôt que de canaliser mur-à-mur dans un projet, par exemple. Donc, de cette façon-là, on peut dire que, oui, il y a une augmentation de la préoccupation écologique.

2590

2595

De la même façon, on soulignait les préoccupations d'hygiène du milieu. Tout ce qui concerne, par exemple, le bruit, la protection contre le bruit ou encore différentes dispositions

concernant l'évacuation même des déchets ou les routes de circulation des véhicules, ce genre de choses là, ça peut aussi être pris en compte. Donc, ça a toujours une certaine connotation écologique, qui fait partie un peu de la façon dont on approche les nouveaux développements.

2600 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Monsieur le président, peut-être en complément d'information, deux choses. Je vous soulignais qu'il y avait depuis cette année une mention environnementale qui est attribuée dans le cadre du congrès de l'UMQ, le concours Habitas. Je peux vous révéler maintenant le  
2605 récipiendaire de la mention. C'est un projet dans la Ville de Hull qui a respecté certains paramètres, notamment en milieu naturel. Alors, je pourrai vous donner les détails de ce projet-là. Bon, on me dit que c'est la construction d'un bassin de rétention justement. Alors d'une part.

Deuxièmement, en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme - et probablement  
2610 que la Ville de Laval dans son règlement de zonage a cette disposition-là - à l'article 117.1 de la loi, on y prescrit que:

«Un règlement de zonage peut, aux fins de favoriser l'établissement de maintien, l'amélioration de parcs, de terrains de jeux et la préservation d'espaces naturels, prescrire toute  
2615 condition préalable parmi celles-ci, celles mentionnées à 117.2, à la délivrance d'un permis de construction à l'égard d'un immeuble faisant l'objet d'un projet de redéveloppement tel que défini par le règlement.»

Donc, on peut demander au propriétaire de céder un terrain pour fins de parc ou même  
2620 un 10 % pour l'établissement de -- la superficie du terrain, un 10 % de superficie pour fins de parcs ou d'espaces naturels.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Monsieur Rivet, vous nous avez rappelé tout à l'heure l'existence de nombreuses  
2625 frayères, entre autres, sur la rivière des Prairies. Je me souviens dans votre présentation, il y avait une diapositive assez impressionnante où il y avait de nombreuses taches qui montraient la localisation des frayères. Mais certaines d'entre elles, situées du côté de l'île de Montréal, sont exposées aux débordements d'égouts. Est-ce que vos biologistes ont évalué l'impact de ces  
2630 débordements sur les frayères?

**M. DANIEL LEBLANC :**

Il n'y a pas d'études spécifiques, à ce jour, sur l'impact des déversements de réseaux  
2635 d'égouts sur les frayères.

Par contre, on suit depuis quelques années une des plus grandes frayères d'esturgeon de la province au pied du barrage Hydro-Québec, frayère qui existe depuis plusieurs années. Et

2640 l'étude a commencé il y a deux ans, c'est le troisième été. On suit cette frayère-là, sans nécessairement relier directement aux déversements d'égouts puisque c'était un projet de revalorisation ou d'agrandissement de la frayère pour augmenter la capacité de frai de l'esturgeon à cet endroit-là. Mais on ne peut pas relier nécessairement, à savoir: est-ce que la frayère va être plus ou moins fréquentée aux causes de débordements.

2645 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère que non. J'espère qu'il y a d'autres facteurs.

Ça va, monsieur Caron?

2650 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je vous remercie beaucoup. Je remercie les personnes-ressources, les membres de la Commission. Je vous remercie, monsieur le président.

2655 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous êtes actif dans une organisation de Laval?

2660 **M. FRANÇOIS CARON :**

Je suis un citoyen qui prend de son temps pour venir à la Commission, pour dire comment les milieux humides sont importants dans la région de Montréal.

2665 **LE PRÉSIDENT :**

Bravo! monsieur, merci.

**M. FRANÇOIS CARON :**

2670 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vanier.

2675 **M. DANIEL VANIER :**

Bonsoir, monsieur le président!

2680 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir!

2685 **M. DANIEL VANIER :**

Rebonsoir! Or, je suis en train de consulter à l'arrière la fiche technique numéro 19 et je vais vous lire un petit paragraphe de quatre lignes. C'est un petit préambule. Je sais qu'en commission, on n'aime pas les préambules, mais c'est nécessaire pour la compréhension de la question. On dit que tous les projets d'aménagement, à la page 2 de la fiche technique numéro 19:

«Tous les projets d'aménagement soumis à l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune doivent être réalisés en tenant compte des exigences spécifiées dans la fiche technique numéro 20 intitulée "Aménagement des cours d'eau municipaux en milieu agricole".»

J'ai regardé dans la bibliographie de la Commission. À date, tous les documents déposés sont très nombreux, tout ça, mais je n'ai pas trouvé la fiche technique numéro 20. Et j'aimerais également comprendre...

2700 **LE PRÉSIDENT :**

Pas de problème pour ça, on va vous la faire déposer tout de suite. Ça va, aucun problème.

2705 **M. DANIEL VANIER :**

J'aimerais savoir...

2710 **LE PRÉSIDENT :**

J'espère que dans la 20, il n'y a pas la 21.

2715 **M. DANIEL VANIER :**

Bien, là, à ce moment-là, on fera déposer l'ensemble.

Il y a une autre question que j'aurais à poser au ministère de l'Environnement. C'est que dans ce document-là, on démontre très bien le rôle important des bandes riveraines, la protection de la rive, tout ça. On parle que:

«Ça constitue une barrière efficace contre l'érosion. On contribue à prévenir la surfertilisation des eaux. Elle freine le réchauffement des eaux du littoral. Elle protège l'équilibre écologique, aussi les espèces fauniques.»

2725

Alors, il y a différents éléments. Or, on dit dans ce document-là que:

«Certaines mesures sont requises pour conserver l'intégrité naturelle de la rive. Il est ainsi important de...»

2730

On n'exige pas des gens, à la page 3, on n'exige pas des municipalités. On dit «il est ainsi important de». En tout cas, là, il y a plusieurs mesures qui sont amenées, on ne parle pas que c'est essentiel. Quand on dit «important de», ça laisse le choix quand même à la Municipalité de faire les choses.

2735

Est-ce que c'est des exigences, ce qu'il y a dans ce document-là, est-ce que c'est des exigences telles quelles? Est-ce qu'à ce moment-là, une municipalité, pour être conforme, doit tout suivre qu'est-ce qu'il y a dans cette fiche-là?

2740

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il s'agit d'exigences ou d'invitations, de suggestions? Quelle est la portée des recommandations qui sont là?

2745

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Au préalable, monsieur le président, je précise qu'on parle d'aménagement de cours d'eau et non pas d'entretien, ce qui est totalement différent avec la problématique qu'on a soulevée tout à l'heure.

2750

Au niveau de cette fiche-là, c'est bien évident que c'est une fiche comme une directive, c'est un guide d'approche, donc qui sert autant à la Direction régionale pour émettre un certificat d'autorisation, le cas échéant. Et le pourquoi de ces fiches-là, ça permet aussi à l'individu qui veut solliciter un certificat d'autorisation de savoir sur quoi on se base d'une façon globale pour émettre ce certificat-là. Bien sûr, comme on le mentionne dans chacune des directives - et je pense que le statut des directives est applicable à une telle fiche - c'est un guide et uniquement un guide qui n'a pas de valeur contraignante juridique comme un règlement.

2755

Donc, dans un cas donné, il se peut qu'on doive adapter à la situation l'émission du certificat. Et on a, à ce moment-là, je ne dirais pas discrétion mais la possibilité, en tout cas, de faire avec le sujet particulier qui est présenté à la Direction régionale. Donc, ce n'est pas une mesure coercitive et qui a une implication d'application nécessaire et obligatoire.

2760

**LE PRÉSIDENT :**

2765

Est-ce que ça clarifie?

**M. DANIEL VANIER :**

2770

Donc, c'est seulement un guide. Donc, si demain matin une municipalité fait des travaux d'entretien dans un cours d'eau municipal, à ce moment-là, le ministère de l'Environnement n'a pas de griffes. Il n'y a rien au niveau réglementaire pour poursuivre la Municipalité si...

2775

**LE PRÉSIDENT :**

2780

C'est-à-dire que ça, c'est une discussion qu'on a eue plusieurs fois ici. La distinction entre une directive ou un guide et règlement, effectivement, on nous a dit qu'il y a eu des procès dans lesquels, quand le Ministère a interprété ses directives comme un règlement, il a été débouté en Cour. Donc, effectivement au niveau des contraintes exercées, il y a une différence. Et un guide est plus une orientation et décrit une approche plus globale mais moins coercitive qu'un règlement.

2785

Et à l'inverse, un règlement est ainsi fait que vous ne pouvez pas normalement en contourner la loi. Et vous pouvez faire une bêtise, parce que le règlement vous oblige à telle chose, il ne vous donne aucune flexibilité. Alors, là, il y a des conflits d'approche entre les différentes conceptions.

2790

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2795

Je tiens à préciser, si vous permettez, monsieur le président, quand l'intervenant souligne qu'on n'a pas de poignée ou de possibilité ou de recours, ce n'est absolument pas le cas. Évidemment, ça, c'est la directive qui permet, comme vous l'avez dit vous-même, de donner le certificat et d'avoir un guide de la façon et le comportement du Ministère dans l'étude des cas.

2800

Maintenant, s'il y a émission de contaminants, s'il y a une susceptibilité de contaminer l'environnement, l'article 20 s'applique et le Ministère a le pouvoir d'enquêter et d'aller au-delà jusqu'à une poursuite, le cas échéant, si on ne se conforme pas à la loi. Donc, ça n'enlève aucun recours. C'est un guide.

2805

**LE PRÉSIDENT :**

Ça va?

**M. DANIEL VANIER :**

2810 Monsieur le président, ce soir, monsieur Latulippe a parlé qu'à partir de la fiche technique numéro 19, il y a comme un genre d'entente administrative avec... il a parlé d'un comité aussi avec l'Union des municipalités régionales de comté. On a parlé à un moment donné, si je ne me trompe pas, d'une quinzaine de municipalités auxquelles...

**LE PRÉSIDENT :**

2815 Régionales de comté.

**M. DANIEL VANIER :**

2820 Un genre de projet-pilote, actuellement. Bien, au fond, l'entente administrative couvrirait ces quinze MRC là. Je voudrais savoir c'est quoi la liste des noms de ces MRC là ou ces MRC là couvrent quelles régions en particulier?

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2825 Monsieur le président, d'abord, on n'a pas mentionné le lien avec la fiche 19, parce que la fiche 19 concerne l'aménagement des cours d'eau. On parlait, dans la problématique soulevée tout à l'heure, de l'entretien.

**LE PRÉSIDENT :**

2830 C'est ça. Il y a une confusion là. La 19 est sur l'aménagement, n'est pas sur l'entretien.

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

2835 Alors, la base de l'entente qui se situe en Montérégie est basée sur l'entretien des cours d'eau et concerne quinze MRC. Le chiffre, je le mets sous toute réserve. Avec le texte de l'entente, de toute façon, monsieur le président, qu'on vous a déposé, effectivement doit apparaître le nom de ces quinze MRC là qui sont dans la région montréalaise.

2840 **M. DANIEL VANIER :**

Si je comprends bien, monsieur le président, c'est toutes les MRC de la Montérégie qui sont couvertes par cette entente-là?

2845

**LE PRÉSIDENT :**

Ça ressemble à ça. Je suis en train de faire sortir le document. On l'avait tantôt puis on l'a reperdu. Ça va?

2850

**M. DANIEL VANIER :**

Pour la fiche technique numéro 19, elle est intitulée «Entretien des cours d'eau en milieu agricole»? On parle toujours d'aménagement? Ça devient mélangeant un petit peu. Ma dernière question...

2855

**LE PRÉSIDENT :**

Attendez un instant, la 19, son code est le SURF-64; et la 20, c'est SURF-114.

2860

**M. DANIEL VANIER :**

Ah! c'est SURF-114, O.K.

**LE PRÉSIDENT :**

2865

Ici, ça, c'est les ententes pour la fiche 19. Là, je ne suis pas capable. Ce n'est pas mon domaine. Ce n'est pas à moi de vous donner ça, de toute manière, alors je vais arrêter de rendre service aux autres. Voulez-vous, s'il vous plaît, vous trouverez le nom des MRC impliquées et vous les donnerez? J'arrête de faire le bon samaritain. C'est bien.

2870

**M. JEAN-MAURICE LATULIPPE :**

Je le ferai, monsieur le président.

2875

**M. DANIEL VANIER :**

Donc, le Ministère s'engage à le déposer. C'est ça que je comprends?

**LE PRÉSIDENT :**

2880

Oui. La liste des MRC, oui.

**M. DANIEL VANIER :**

2885

Ma dernière question, c'est une question plus philosophique, ça va peut-être plaire à la Commission. On va parler de développement durable. Alors, c'est une question qui s'adresse



au ministère de l'Agriculture pour comprendre un peu leur orientation dans le développement durable.

2890 Or, ma question est la suivante. Quelle est la situation la plus compatible avec le développement durable, des agriculteurs qui adaptent leur culture aux écosystèmes aquatiques voisins ou des agriculteurs qui adaptent les cours d'eau publics à leurs besoins et à leurs exigences de rentabilité?

2895 Est-ce que je dois répéter, monsieur le président?

**LE PRÉSIDENT :**

2900 Vous pouvez la répéter. Elle est formée sous la forme d'un dilemme, alors elle est intéressante.

**M. DANIEL VANIER :**

2905 Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

S'adapter au milieu ou adapter le milieu à soi-même. C'est ça?

2910 **M. DANIEL VANIER :**

C'est ça, des agriculteurs qui adaptent leurs cultures aux écosystèmes aquatiques voisins ou des agriculteurs qui adaptent les cours d'eau publics à leurs besoins et à leurs exigences de rentabilité.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

2920 Voilà, on a concédé au départ que c'était une considération de type philosophique ou d'orientation globale, mais c'est intéressant comme polarisation. Est-ce qu'il y a des éléments de réponse à l'intérieur de votre Ministère?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

2925 Les agriculteurs québécois se sont responsabilisés, ils se responsabilisent déjà depuis un certain bout de temps à la notion d'agriculture durable. Et les producteurs québécois mettent en place, dans leurs activités professionnelles, des techniques qui permettent de concilier le développement économique des productions au Québec avec la notion de développement

durable. C'est une priorité au Ministère et c'est une priorité pour les producteurs maintenant d'intégrer la notion d'agriculture durable dans leurs activités professionnelles.

2930

Et il y a des exemples nombreux qui se sont faits au cours des dernières années où des agriculteurs ont fait les virages agroenvironnementaux, autant au niveau des sources de pollution, des sources de pollution ponctuelle, ils sont en train de régler les problèmes ponctuels au niveau des fumiers et des lisiers, et autant au niveau des sources de pollution qu'on appelle plus diffuses, au niveau des pratiques et des techniques agricoles de conservation.

2935

Et là, je pourrais vous énumérer une liste de pratiques agricoles que les producteurs mettent en place justement pour concilier développement économique avec développement durable. Et je pense qu'il y a une réalité qui se met en place, au niveau de l'agriculture au Québec, dans laquelle il est possible de faire du développement économique tout en respectant les ressources eau et sol qu'il y a sur le territoire.

2940

#### **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Vanier évoquait le point suivant. Est-ce qu'il y a des cas où, par exemple, en fonction du milieu biophysique donné, du milieu écologique donné, vous recommandez certains types de culture plus adaptés à ce genre de milieu? Est-ce qu'il y a une prise en compte des données biophysiques du milieu dans l'établissement d'un certain nombre de cultures?

2945

#### **M. MARCEL TREMBLAY :**

2950

Pas nécessairement. C'est un ensemble de facteurs, qui fait en sorte qu'on peut travailler à la restauration des milieux, et il existe plusieurs projets et expériences dans divers endroits au Québec. On parle souvent de la rivière Boyer, qui est en train de restaurer certains milieux. On parle aussi de la rivière au Brochet dans la Baie Missisquoi. On parle de la Corporation du bassin du ruisseau Saint-Esprit. On a parlé à plus grande échelle de COBARIC.

2955

Il y a plusieurs exemples où des agriculteurs avec des gens du milieu, des groupes environnementaux, se préoccupent de mettre en oeuvre des projets ou des techniques qui permettent de concilier les deux éléments, développement économique avec développement des autres usages qu'il y a sur le territoire, soit agro-touristique ou plus écologique.

2960

#### **LE PRÉSIDENT :**

Quand on a été à Saint-Jean, le représentant des producteurs de porcs nous a dit, par exemple, qu'actuellement, comme il y avait eu beaucoup de concentration de production porcine dans certains milieux, ils encourageaient leurs membres à une certaine forme de déconcentration pour éviter qu'il y ait un excès de production porcine. Est-ce que c'est le genre de considérants qui sont pris en compte aussi par le Ministère?

2970

**M. MARCEL TREMBLAY :**

2975 Il faut penser que c'est l'entreprise privée qui saisit les opportunités de développement des productions comme telles. Nous, c'est sûr qu'au Ministère, on favorise la diversification des cultures, la rotation des pratiques agricoles, pour permettre justement d'avoir un impact moins lourd sur l'environnement.

**LE PRÉSIDENT :**

2980 Est-ce qu'il y a une chose comme une déclaration de développement de l'agriculture viable ou durable au ministère de l'Agriculture? J'imagine qu'il doit y avoir un certain nombre de textes fondateurs là-dessus?

**M. MARCEL TREMBLAY :**

2985 Effectivement, si ma mémoire est bonne, le Ministère s'est doté d'une politique de développement durable autour des années 94, dans laquelle il y avait eu des rencontres avec des intervenants et il s'était dégagé un certain nombre de consensus sur ce projet de politique de développement durable là, qui est un peu la stratégie du Ministère en termes de développement durable.

2990

**LE PRÉSIDENT :**

2995 Est-ce que ce document-là a été déposé devant la Commission? Il me semble qu'il l'a été. Il y en a un certain nombre qui ont été déposés.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

3000 Monsieur le président, si vous permettez, il y a déjà un certain nombre de documents sur cette question-là qui ont été présentés devant la Commission.

Il y a le SURF-42, qui est un document du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, il s'intitule: «Pour une agriculture durable, programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement».

3005

Il y a aussi le document SURF-101 du MAPAQ, qui s'appelle: «Agriculture intensive et écosystèmes régionaux, du diagnostic aux interventions». C'est un document de trente-cinq pages.

3010 Et il y a aussi le document SURF-118 dont l'auteur est monsieur Denis Naud et qui s'appelle «Le programme d'aide à l'implantation de vitrines pour les procédés de traitement des

fumiers», ainsi que «L'avis du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sur les avantages environnementaux du compostage».

3015 Il y a aussi le GENE-16, qui est un document du MAPAQ, de 98, qui est de fait la Politique de développement durable du Ministère.

**M. MARCEL TREMBLAY :**

3020 C'est le document auquel je faisais référence, entre autres, et tous les autres que monsieur mentionne.

**LE PRÉSIDENT :**

3025 Ça va?

**M. DANIEL VANIER :**

3030 Monsieur le président, c'est que je posais une question. Au fond, c'était un choix entre les deux que je faisais. Alors, c'est A ou B. La réponse, c'est quoi? C'est beau qu'ils me parlent de l'agroenvironnement, tout ça, mais moi...

**LE PRÉSIDENT :**

3035 C'est-à-dire qu'ils ne sont pas rentrés dans votre dilemme. Vous avez posé A ou B et ils vous ont répondu des morceaux de A et des morceaux de B. Donc, ils ont refusé la manière dont vous avez défini le territoire, pour l'établir autrement. Alors, vous pouvez être satisfait ou insatisfait, mais ils ont...

3040 **M. DANIEL VANIER :**

C'est sûr qu'ils ne veulent pas répondre entre A et B.

**LE PRÉSIDENT :**

3045 Mais non.

**M. DANIEL VANIER :**

3050 O.K., merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Vanier.

Avant que ma collègue ne pose sa question, je voudrais revenir au ministère de l'Environnement et pour Ville Laval. Il est écrit dans le document de Ville Laval - c'est le seul où on a vu apparaître ça - que l'eau potable de Ville Laval était de très bonne qualité. C'est la première fois que j'ai vu un «très» dans les documents régionaux. Et vous, vous ne l'avez pas répété dans votre exposé d'introduction, le «très» n'y était plus. Et c'est une des choses qui m'a intriguée.

Dans l'eau potable de Ville Laval, qu'est-ce qui rend l'eau potable de Ville Laval si bonne ou est-ce que c'est un excès d'enthousiasme du ministère de l'Environnement dans l'établissement de son document?

**M. JEAN RIVET :**

Je vais laisser monsieur Lavoie répondre puisqu'il est directement concerné. Et n'allez pas croire qu'on voulait flatter Laval pour l'eau potable, pour ce qu'on a dit sur les zones inondables.

**M. JEAN LAVOIE :**

Monsieur le président, vous demandez qu'est-ce qui rend l'eau potable très bonne à Laval? Mais je dirais tout. C'est-à-dire les installations, les personnes, la préoccupation que le milieu lavallois a donnée à l'égard de l'eau potable et la hauteur des investissements qui ont été faits dans les usines. J'ajouterais même, j'oserais dire, dans les personnes aussi. C'est sûr que compte tenu de la qualité des eaux brutes qu'alimentent les trois usines d'eau potable de Ville de Laval, il fallait installer des installations performantes.

**LE PRÉSIDENT :**

Parce que ce qui est inquiétant dans le cas de votre eau brute, vous avez une prise d'eau dans la rivière des Prairies qui, si je me rappelle la carte, n'est pas très loin du pont Viau et donc est dans un secteur qui reçoit quelques déversements occasionnels en temps de pluie. Donc, on peut penser que la qualité de l'eau brute n'est pas ce qu'il y a de meilleur dans la rivière des Prairies pour en faire de l'eau potable.

**M. JEAN LAVOIE :**

C'est exact. C'est pourquoi les étapes de filtration ou de traitement qui ont été retenues dans les usines de Laval, et notamment l'usine Pont-Viau, auxquelles vous faites référence,

3095 permettent une protection contre l'apparition soit de kystes de protozoaires ou de virus ou de bactéries. Et la présence, par exemple, de décantation dynamique, de filtre à sable anthracite, d'ozonation dans nos trois installations, d'utilisation de désinfectants nous permettent de rencontrer des niveaux de qualité très importants.

3100 Je revérifiais aujourd'hui les chiffres, par exemple, en ce qui concerne la turbidité. La norme actuelle du ministère de l'Environnement est de 5 unités de turbidité. Il y a un projet de révision pour la faire descendre en bas de 1. Et les chiffres pour Laval, c'est qu'au-delà de 95 % du temps, la turbidité à la sortie des filtres est inférieure à 0,2 unité de turbidité, ce qui est très en deçà même des recommandations les plus sévères, qui se font notamment en Amérique du Nord et même en Europe. Et à cet égard-là, on peut voir que les filières retenues sont très  
3105 efficaces. Et on peut prétendre sans doute que la qualité de l'eau est très bonne.

**LE PRÉSIDENT :**

3110 Madame Gallichan.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

3115 Oui, monsieur le président, je voulais poser avant l'ajournement une question qui concerne le tableau A-4 de votre portrait régional, monsieur Rivet.

À un moment donné, on constate que dans les petites entreprises dans le secteur de la chimie, il y en a deux qui, si je comprends bien le tableau, n'ont encore rien entrepris pour limiter les rejets. De quel type d'entreprises s'agit-il? Est-ce qu'elles sont situées -- enfin, quelle sorte de produits sont fabriqués?

3120

**M. JEAN RIVET :**

3125 Je voudrais attirer votre attention sur le fait que les données datent de 95, lors d'un inventaire systématique qui avait été fait par le Ministère dans tout le Québec, et qu'une connaissance un peu plus intuitive ou plus informelle aujourd'hui nous permettrait de dire probablement qu'elles sont toutes assainies.

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

3130 On doit comprendre que dans le cas des grandes entreprises de chimie et moyennes entreprises, le 0 % qui est à côté du chiffre, 1 % dans le cas des grandes entreprises et 3 % moyennes entreprises, c'est que ces entreprises-là, en tout cas en 95, n'avaient...

**M. JEAN RIVET :**

3135

N'avaient pas procédé à leurs travaux de prétraitement.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

3140

N'avaient pas du tout procédé.

**M. JEAN RIVET :**

C'est ça.

3145

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Donc, ça veut donc dire qu'il y en avait quatre sur les huit qui, en 95, n'avaient pas encore entrepris, si je comprends bien.

3150

**M. JEAN RIVET :**

Six sur huit.

3155

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Six sur les huit, oui, excusez-moi.

**M. JEAN RIVET :**

3160

25 % de taux d'assainissement.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

3165

Et là, vous me dites qu'il y a tout lieu de croire que c'est réglé?

**M. JEAN RIVET :**

3170

Il y a tout lieu de croire qu'elles sont toutes assainies. Monsieur Cusson pourrait vous apporter des précisions.

**M. GÉRARD CUSSON :**

3175

Effectivement, c'est un bilan de 95. En concertation avec les gens de Ville de Laval, on a fait plutôt un état de situation plus actualisé et on a pris les treize industries les plus

génératrices. Il y en a vingt-sept en tout, mais disons que pour les grands utilisateurs d'eau et évidemment les gens qui rejettent beaucoup d'eaux usées, la presque totalité de ces entreprises-là ont effectivement complété leur assainissement des eaux, ont des prétraitements.

Il y a une usine qui est actuellement sans prétraitement, mais ils sont en négociation avec la Ville. On parle d'une relocalisation possible. Le bilan 95 et le bilan 99, il y a des disparités majeures.

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Et cette usine ou cette entreprise qui est l'exception, qui n'est pas raccordée au réseau d'égouts, qu'est-ce qui se passe présentement?

**M. GÉRARD CUSSON :**

C'est un mystère pour un peu tout le monde, ça. Vous savez, les statistiques, des fois, il y a des industries qui ressortent et que personne n'en a connaissance, ni les gens de la Ville, ni les gens du Ministère et chose assez inquiétante, ni les organismes qui font des statistiques sur les commerces, tout ça, il n'y a pas grand monde qui ont entendu parler de ça.

Sans vouloir la nommer d'une façon spécifique, c'est une entreprise qui aurait employé moins de dix employés. Évidemment après la tenue de l'audition, on va aller voir ce qui en tient. Moi, les vérifications qu'on en a fait, elle est peu connue ou pas connue du tout de personne.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que ça se peut?

**Mme GISELE GALLICHAN, commissaire:**

Qu'est-ce qu'elle fabrique?

**M. GÉRARD CUSSON :**

C'est une usine de plastique, moins de dix employés. C'est un système qu'on nous dit par infiltration, donc relié à une fosse septique. Quand on sait que le territoire de Laval est assez bien, même très bien desservi par un réseau, on la cherche. On va la trouver. On va peut-être être confronté à un fleuriste, maintenant il y a des choses qui évoluent lentement dans les données statistiques, mais habituellement une entreprise dans le domaine plastique reliée à une fosse septique, on en entend parler. C'est assez évident. Sauf que pour l'instant, il n'y a pas de données là-dessus.



Donc, il y a vingt-six entreprises qui sont reliées, qui sont des grands utilisateurs. Une qui ne l'est pas. C'est - je pourrais la nommer pour le bénéfice de la Commission - Plastique Saint-Jean limitée. On va en faire une recherche, évidemment.

3220

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Et du côté de la Ville de Laval, savez-vous si c'est effectivement une fosse septique qui accueille les eaux usées ou les rejets du plastique ou quoi?

3225

**M. PIERRE LAMARRE:**

Oui, comme monsieur Cusson nous disait, ce sont des choses qu'on remarque surtout lorsqu'il y a des tableaux de statistiques qui nous apparaissent. Il resterait à savoir exactement à quel endroit ça se situe. Il y a sûrement une explication qui explique qu'une industrie ne soit pas raccordée à un réseau d'égouts à Laval. Il existe encore certains secteurs où il n'y a pas d'égouts. Il y en a encore de ça à Laval, très peu, mais ça existe. Donc, on pourrait éventuellement regarder de plus près quel est le cas exact.

3230

3235

**Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire:**

Mais on a l'assurance, enfin une relative assurance que les eaux usées de cette entreprise ne se retrouvent pas dans la nature?

3240

**M. PIERRE LAMARRE:**

On en a la quasi-certitude, parce que ce sont quand même des cas qui sont suivis, j'ai l'impression, par le ministère de l'Environnement de très près, étant donné qu'ils apparaissent dans le tableau en question.

3245

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Mais monsieur Rivet, on sent un flou dans les réponses là. Est-ce que la connaissance du territoire, plein inventaire donc de ces industries, est-ce que ça relève de votre responsabilité?

3250

**M. JEAN RIVET :**

L'inventaire n'a pas été fait au niveau régional. J'ai dit au début qu'il avait été fait, en 95, à l'échelle nationale, et c'est en confectionnant ce tableau qu'on a constaté des écarts entre nos propres données et celles de l'inventaire datant déjà de quatre ans, incluant cet écart concernant la connaissance spécifique d'une entreprise qu'on n'est pas capable de retracer.

3255

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

3260

Et actuellement, les données de 99 sont connues?

**M. JEAN RIVET :**

3265

Pas sous forme agrégée comme celle-ci.

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

3270

C'est parce que j'ai vu un signe de tête à gauche.

**M. GÉRARD CUSSON :**

3275

Excusez-moi, les données par rapport à la comparaison de 95 sont très bien connues.  
Toutes ces usines-là ont fait...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

3280

Donc, les données actuelles sont connues, 99.

**M. GÉRARD CUSSON :**

3285

Les données de 95 ont été actualisées en fonction de 99...

**M. JEAN RIVET :**

Récemment.

**M. GÉRARD CUSSON :**

3290

... récemment, sauf que...

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

3295

Alors, est-ce que vous pourriez, s'il vous plaît, nous redonner le tableau A-4 avec les données actuelles?

**M. GÉRARD CUSSON :**

3300

Pour l'ensemble des entreprises à Laval?

**M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Le tableau A-4.

3305 **M. GÉRARD CUSSON :**

Pour l'ensemble des entreprises de Laval?

3310 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Oui. Bien, c'était ça le tableau A-4?

**M. JEAN RIVET :**

3315 C'est-à-dire pour les vingt-sept entreprises du tableau A-4.

**M. GÉRARD CUSSON :**

Pour les vingt-sept, tout à fait.

3320 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Merci.

3325 **M. JEAN RIVET :**

On va vous faire ça.

**LE PRÉSIDENT :**

3330 Ça va? Alors, il me reste à vous remercier de votre présence. Merci aux gens de Ville de Laval et des différentes régions, du ministère et des autres ministères concernés. On se retrouve demain avec la région de Montréal.

3335 J'avais des doutes sur la capacité de la salle d'être suffisante. J'ai cherché une autre salle. Malheureusement, demain matin, il n'était pas possible d'arriver à trouver une autre salle convenable dans les environs, alors on reprendra la même salle. Et finalement, elle a bien rempli sa tâche.

3340 On se retrouve à 2 h pour la région de Montréal. Donc, demain après-midi 2 h, demain soir, jeudi après-midi et jeudi soir pour l'analyse du dossier de la région de Montréal. Merci bien et à demain pour ceux qui continuent le marathon.

\*\*\*\*\*

3345

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

3350

Et, j'ai signé:

\_\_\_\_\_  
**LISE MAISONNEUVE, s.o.**